



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

GUIDE DE PÊCHE

DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DES VOSGES

ÉDITION 2024

GUIDE GRATUIT TÉLÉCHARGEABLE SUR PECHE88.FR



Fédération de pêche des Vosges



JE VOIS LA VIE EN VOSGES

Chères adhérentes, chers adhérents et pêcheurs,

Quotidiennement, nous sommes matraqués et assaillis par des nouvelles et évènements plus ou moins tristes que nous subissons avec un impact sur l'équilibre psychique des individus. Aussi le citoyen a besoin de s'évader et de se changer les idées. Certains de nos citoyens redécouvrent les bienfaits de notre nature et les richesses de notre patrimoine pour se déconnecter des réseaux sociaux et se reconnecter au réel, au même titre que les activités de plein air comme la marche ou le vélo. A l'heure où nous sommes accaparés par nos agendas, prenons le temps d'aller à la pêche ! Une psychologue a observé qu'une partie de sa patientèle, notamment jeune, se ressourçait en allant à la pêche pour oublier les tracas du quotidien. De notre côté, nous remarquons que dans les ateliers pêche nature, les jeunes et notamment les hyperactifs trouvent un équilibre.

Depuis 2 ans, nous faisons cette analyse et enregistrons des effectifs « Carte Mineur et Découverte » en hausse de 30 %. Cette embellie s'explique par le résultat des animations faites en milieu scolaire, au sein des Ateliers Pêche Nature (APN), ou à l'occasion de la fête nationale de la pêche organisée par les AAPPMA. Nous constatons aussi que les jeunes sont attirés par les nouvelles techniques (leurras, float tube). A nous responsables d'AAPPMA de fidéliser cette population de pêcheurs à travers nos animations et la communication. A ce titre, la fédération nationale lance en ce début 2024 sa communication «Sauvons nos rivières - Acte 3 Connaitre et agir». A consulter, par ailleurs, sur nos réseaux.

Concernant la gestion piscicole, la priorité fédérale de 2024 est la réactualisation de notre Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources Piscicoles (PDPG). Pour ce faire, la fédération a embauché une ingénieure qui sera en charge de la synthèse des données piscicoles et assurera le suivi du dossier et l'animation du comité de pilotage avec nos partenaires avant sa validation par le préfet.

Enfin, dans le guide 2023, nous avons évoqué le lourd dossier de la vidange du lac de Bouzey et des travaux sur la digue avec comme conséquence la fermeture de la pêche pendant une saison. Pour 2024, les pêcheurs devraient retrouver un lac avec une nouvelle et forte richesse piscicole, dynamisé par un rempoissonnement conséquent et une reproduction naturelle favorisée par un excellent potentiel de frayères (herbiers, rejets de saule, supports de ponte).

Aussi, je souhaite à tous les pêcheurs une excellente saison halieutique 2024.

La fédération renouvelle ses vifs remerciements aux annonceurs qui ont contribué à la réalisation de ce document, aux dépositaires de cartes de pêche pour leur disponibilité et les hébergeurs qui à travers le label « hébergement pêche » accueillent les pêcheurs et leur famille.

Le Président, Michel Balay

SAUVONS
NOS RIVIERES

ACTE 3 : CONNAITRE ET AGIR

IMAGINIEZ-VOUS
que dans ce
cours d'eau cohabitent
des milliards
d'êtres vivants ?



09 71 59 71 55 | CHAVELOT | TRUÈ DE LA PLAINE



• CARPE •
• CARNASSIER •
• PÊCHE AU COUP •

VOSGES PÊCHES
CHASSE ADDICT

NOUVEAU MAGASIN DE CHASSE
VETEMENTS | ARMES | MUNITIONS



FÉDÉRATION DE PÊCHE DES Vosges

La Fédération des Vosges pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est une association loi 1901 agréée au titre de la protection de l'environnement. Pour remplir ses missions statutaires, elle est porteuse de multiples activités et études dans le but de mieux appréhender les milieux et les populations piscicoles tout en aidant les RAPPMA à mettre en place une gestion cohérente et adaptée. Ce guide est édité par la Fédération. Les informations présentes ci-après sont valables à l'heure où nous les rédigeons. Toutefois, nous ne prétendons pas être exhaustifs. Aussi des erreurs ou omissions pouvant s'être glissées, n'hésitez pas à nous les signaler à l'adresse suivante maxime.lublan@peche00.fr.

Directeur de publication : Michel Balay.

Groupe de relecture : Michel Balay, Christophe Hazemann, Serge Dumont, Noël Bedon, Clara Privas et Arnaud Rollin. Conception/réalisation : Maxime Lublan. Crédits photos : F008, Unsplash et abonnés Facebook.

Siège : 31 rue de l'Estrey 88440 NOMEXY - 03 29 31 10 09 - fede.peche.vosges@wanadoo.fr

Ouverture : Du lundi au vendredi 9h30 - 12h et 14h - 17h

SOMMAIRE

LES CARTES DE PECHE 2024

6

PROJET PDPG

8

LES ANIMATIONS PECHE

10

LA CARTE HYDROGRAPHIQUE

48

LA REGLEMENTATION : FEUILLET
DETACHABLE

49

LES ETANGS FEDERAUX

58

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

96

L'EQUIPE DE SALARIES

98

LA LEGENDE DES CARTES AAPPMA

103

les cartes de pêche

Je prend ma carte sur



Carte Interfédérale URNE



Carte Personne Majeure

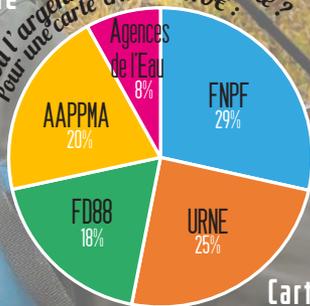


Carte Mineure

Carte Hebdomadaire



Où va l'argent de la carte de pêche ?
pour une carte URNE à 110€ :



Carte Journalière



Carte Découverte Femme



Carte - 12 ANS



LA GARDERIE

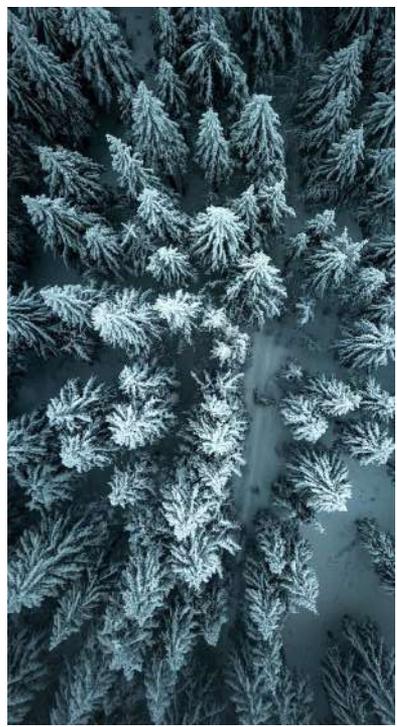
Lorsqu'un **garde-pêche particulier** constate une infraction, il dresse un procès-verbal. Ce PV est déposé officiellement auprès du Procureur de la République et une copie est transmise à la Fédération. Le volet « pénal » est géré par le Ministère Public. Pour ce qui concerne la Fédération, c'est-à-dire le volet « civil », le PV est traité généralement sous la forme d'une proposition de transaction amiable sur intérêts civils (définis par le Code Civil). La Fédération propose aux pêcheurs contrevenants, contre divers engagements et une somme forfaitaire qui varie selon l'infraction, de mettre fin au litige qui les oppose. Cette proposition est totalement distincte de celle faite du côté « pénal ». Enfin, si le contrevenant refuse la transaction civile, la Fédération se réserve alors le droit de déposer plainte et de se constituer partie civile.

TOUT PÊCHEUR EN ACTION DE PÊCHE DOIT

être en possession de sa carte de pêche et pouvoir justifier de son identité pour attester de sa qualité de membre d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. La ligne doit toujours être à proximité du pêcheur.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACTE DE BRACONNAGE (PÊCHE EN PÉRIODE DE FERMETURE, TECHNIQUES DE PÊCHE PROHIBÉES, PRISES NON AUTORISÉES...), IL EST DE VOTRE DEVOIR DE CONTACTER LA FÉDÉRATION AU **03 29 31 18 89** OU LE CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT GARDERIE AU **03 29 31 23 43**. EN CAS DE POLLUTION AVEC MORTALITÉ PISCICOLE MERCI DE PRÉVENIR EN PRIORITÉ **LES POMPIERS EN COMPOSANT LE 18**.





P CLARA I V A S

Clara, 23 ans intègre l'équipe technique de la Fédération de pêche des Vosges.

Originaire d'Ardèche, sa passion pour la nature et les milieux aquatiques l'a poussé à réaliser un master en écologie aquatique, le master DYNEA à Anglet, et à travailler dans le milieu associatif de la pêche.

Clara est chargée de la réactualisation du PDPG : le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles. Il s'appuie sur un diagnostic du milieu pour programmer des actions à mettre en œuvre afin d'améliorer la qualité des cours d'eau et plans d'eau sur une période de 5 ans.

Particularité de cette réactualisation, cette fois le nouveau PDPG sera mis en ligne sous forme d'application web « Web-PDPG ». Cette application donnera accès à une carte interactive, rendant facilement accessible l'ensemble des informations sur chaque cours d'eau : leur état écologique, leur peuplement piscicole, les actions préconisées..



Passion Pêche

Vous êtes un pêcheur invétéré, passionné, confirmé et ou spécialisé dans une technique de pêche, vous êtes à la recherche d'un poisson particulier ou vous souhaitez pratiquer la pêche sur des sites remarquables, n'hésitez pas à choisir le nouveau parcours de pêche vosgien «Passion Truite fario» sur la Cleurie dans la commune de Saint-Amé.

Intéressant pour sa haute qualité piscicole et halieutique, ce parcours offre des conditions excellentes d'accessibilité, de stationnement, un ponton de pêche de plus de 8 mètres de long adapté pour les personnes à mobilité réduite, des postes de pêche réaménagés et des zones sécurisées.

Pour découvrir la liste complète des parcours labelisés dans les Vosges, rendez-vous sur peche88.fr.

Le Président de l'AAPPMA de Saint Amé

Daniel Jacquot



En 2023, plus de 2000 enfants ont été sensibilisés à la préservation des milieux aquatiques et initiés à la pratique de la pêche. La Fédération, qui intervient toujours autant dans les écoles rurales, est de plus en plus sollicitée en milieu urbain, en particulier sur le secteur de la Moselle et ses affluents entre Remiremont et Charmes.

Ce que préfèrent les élèves des collèges, centres sociaux, écoles primaires et maternelles, sont les sorties où ils peuvent découvrir la faune aquatique et s'initier à la pratique de la pêche en compagnie de leurs enseignants, de l'animateur fédéral et des bénévoles des AAPPMA.

La Fédération tient à remercier chaleureusement les nombreux bénévoles qui interviennent sur ces animations ; leur aide est précieuse et indispensable.

Vous êtes enseignant, responsable de centre aéré, centre social, centre d'accueil ou élu d'une commune, alors prenez contact avec Edouard Ahsene, l'animateur fédéral, au 06 85 96 64 86 ou au 03 29 31 18 89 qui fera découvrir les milieux aquatiques à votre public.

APN FEDERAL DE NOMEXY

Edouard Ahsene au 06 85 96 64 86

APN D'EPINAL

Albert Leneutre au 06 31 60 31 58

APN D'ETIVAL-CLAIRFONTAINE

Sébastien Vonderscher au 07 66 25 59 93

APN D'UZEMAIN-URIMENIL

Martial Daubie au 07 77 20 37 87

APN D'HARSAULT

André Alexandre au 06 72 07 25 64

APN DE NEUFCHATEAU

Serge Roussé au 03 29 94 71 91

APN DE CELLES-SUR-PLAINE

Philippe Salerio au 06 40 52 94 54

APN DE BASSE-SUR-LE-RUPT

Hervé Jeangeorges au 03 29 23 75 66 ou
aappma.bassesurlerupt@gmail.com

APN DE SENONES

André Christ au 07 49 44 08 67

APN DE LE VAL D'AJOL

Philippe Biette au 07 68 30 46 96

EDOUARD



AHSENE



Animations Pêche

LIERS

pêches d'inventaire et pêches de sauvetage

«Plus de pêches d'inventaire que de pêches de sauvetage en 2023».

Les pêches de sauvetage, dont l'objectif est de déplacer les poissons qui sont piégés dans les tronçons isolés dû à des travaux ou des assècs naturels, ont été moins nombreuses entre juillet et septembre que l'année précédente, dû à des niveaux d'eau plus importants. Ces interventions ont été réalisées dans le canal d'alimentation du réservoir de Bouzey, le canal des Vosges et plusieurs dizaines de rivières et ruisseaux situés principalement sur les bassins versants de la Meuse et de la Moselle.

Les pêches d'inventaire ont quant à elles été plus nombreuses sur le département, avec pour objectifs :

- > l'amélioration des connaissances de l'état des peuplements piscicoles et de leur évolution face au changement climatique;
- > le suivi des travaux de restauration de rivière et de leur impact sur l'ichtyofaune (création de frayères, rétablissement de la continuité écologique);
- > l'évaluation de l'efficacité des opérations de repeuplement (introduction d'ombre commun et de saumon atlantique).



Suivi piscicole des travaux sur l'annexe hydraulique à Bazoilles



- Pêches d'inventaire réalisées en 2023
- Pêches de sauvetage réalisées en 2023



Suivi piscicole des travaux sur l'annexe hydraulique à Lironcourt



Brocheton de la Saône



Sauvetage dans le canal d'alimentation du lac de Bouzey



Suivi piscicole des travaux sur l'annexe hydraulique à Mattaincourt



Truite fario. Étude piscicole sur le Taintroué



Programme Meurthe : inventaire sur le Taintroué à Grandrupt



Suivi Grands Lacs sur la Vologne en Amont de Longemer



Étude piscicole sur la Cleurie



Truite fario de La Cleurie



Sauvetage sur le Canal Bleu Forêt à Vagny



Sauvetage sur le Canal Blanche-feigne à Granges

ARCHES- ARCHETTES- HADOL



ESPECES PRESENTES



DEPOSITAIRE

Bureau de tabac Le Salombo

10 Route de Remiremont 88380 Arches - 03 29 33 74 62

PRESIDENT

Frédéric Schneider

9 Rue des Fallières 88380 Arches - 03 29 32 79 62



ESPECE PRESENTE



LA BAFFE X



Épinal <

Lim. com.

Charmoix-devant-Bruyères

La Baffe

No Kill

Mossoux

200 amont du pont de Mignauvoid
200 aval du pont de Mignauvoid

> Docelles-Tendon

Lim. com.

Arches >

NORD

0

500M

Martin pêcheur, Vosges | Paul Cardot

DEPOSITAIRES

Luc Garland

76 rue du Clos Mariotte 88460 La Baffe -
03 29 37 46 32

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

PRESIDENT

Luc Garland

76 rue du Clos Mariotte 88460 La Baffe - 03 29 37 46 32





BAINS-LES-BAINS



DEPOSITAIRE

Office de tourisme

3 Avenue André Demazure 88240 La-Vôge-les-Bains -
03 29 36 31 75

PRESIDENT

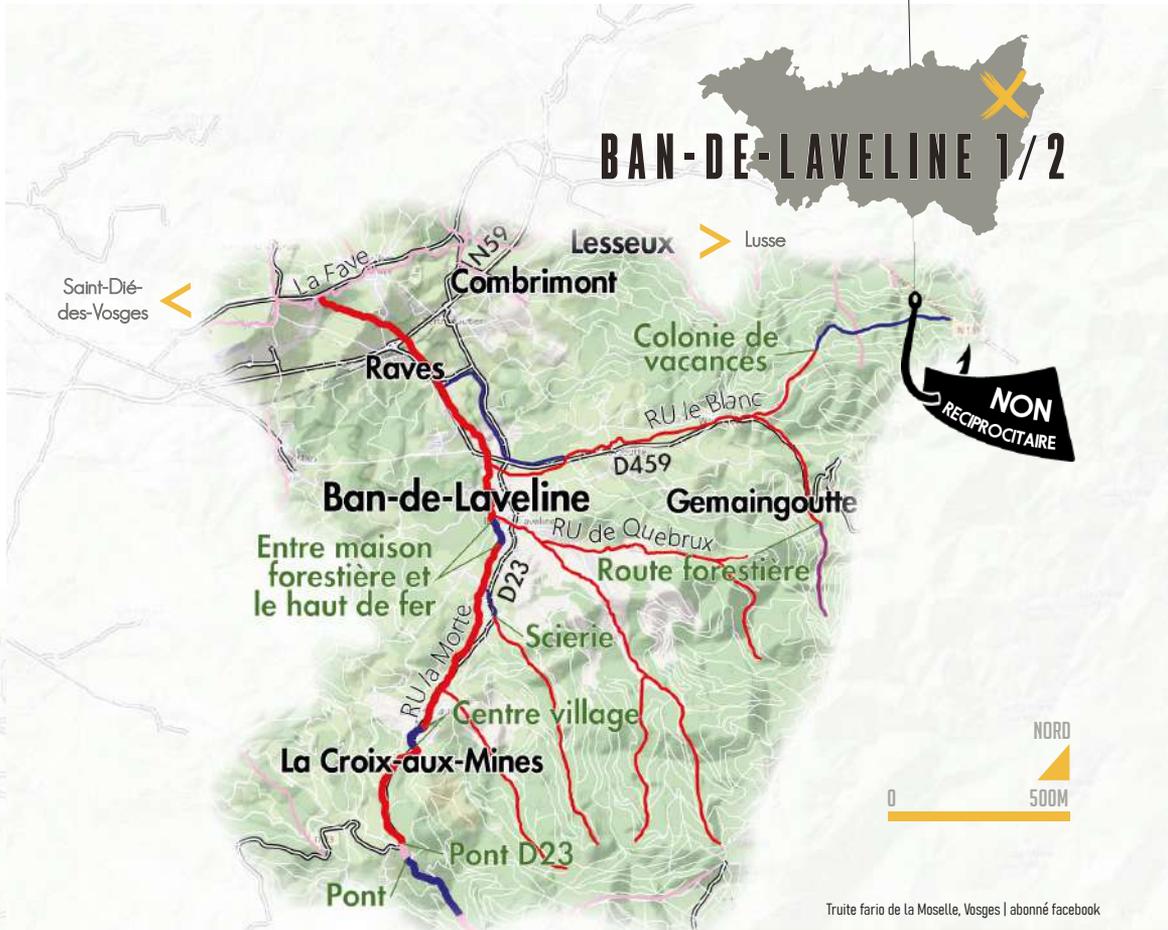
Maxime Thiebaut

6 Rue de l'Ancien Etang 88240 La-Vôge-les-Bains -
03 29 34 43 35

ESPECES PRESENTES



BAN-DE-LAVELINE 1/2



Truite fario de la Moselle, Vosges | abonné facebook

ESPECE PRESENTE



DEPOSITAIRES

Arnaud Clément

4 Rue André Gardon 88490
Colroy-la-Grande - 03 29 51 12 70

Mairie

2 Place Eugène Grandjean
88520 Ban-de-Laveline - 03 29 51 78 01

PRESIDENT

Jacques Clément

19 Coinchimont 88520 Ban-de-Laveline - 03 29 51 76 55





BAN-DE-LAVELINE 2/2



ESPECE PRESENTE



Truite fario, Vosges | Giovanni



BASSE-SUR-LE-RUPT

Saint-Amé

Gerbamont

La Bresse

Vagney

Trougemont

Bambois

Saulxures-sur-Moselotte



NORD

0

1KM

Les gorges de Crosery, Vosges | FD88

ESPECE PRESENTE



DEPOSITAIRE

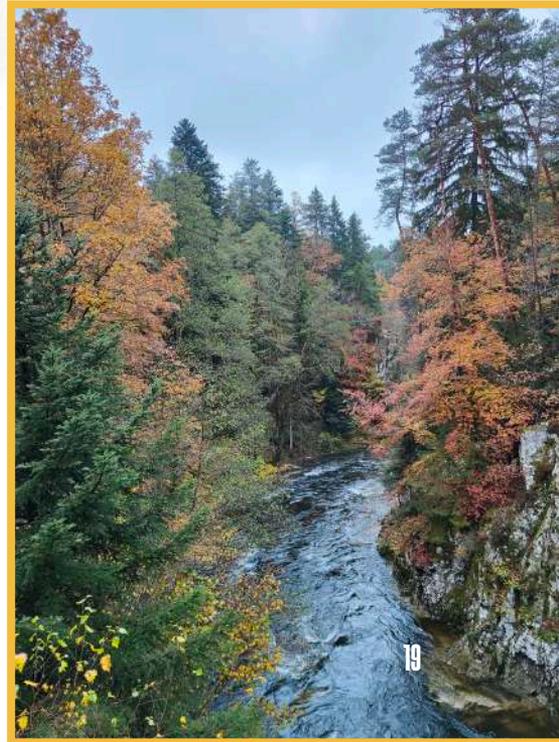
Hervé Jeangeorges

14 Rue de la Roche des Renards
88120 Basse-sur-le-Rupt - 03 29 23 75 66

PRESIDENT

Hervé Jeangeorges

14 Rue de la Roche des Renards 88120 Basse-sur-le-Rupt -
03 29 23 75 66



BLEVAINCOURT



Neufchâteau

DEPOSITAIRES

Boulangerie Huck

6 Place Bellume 88320 Larmarche - 03 29 56 88

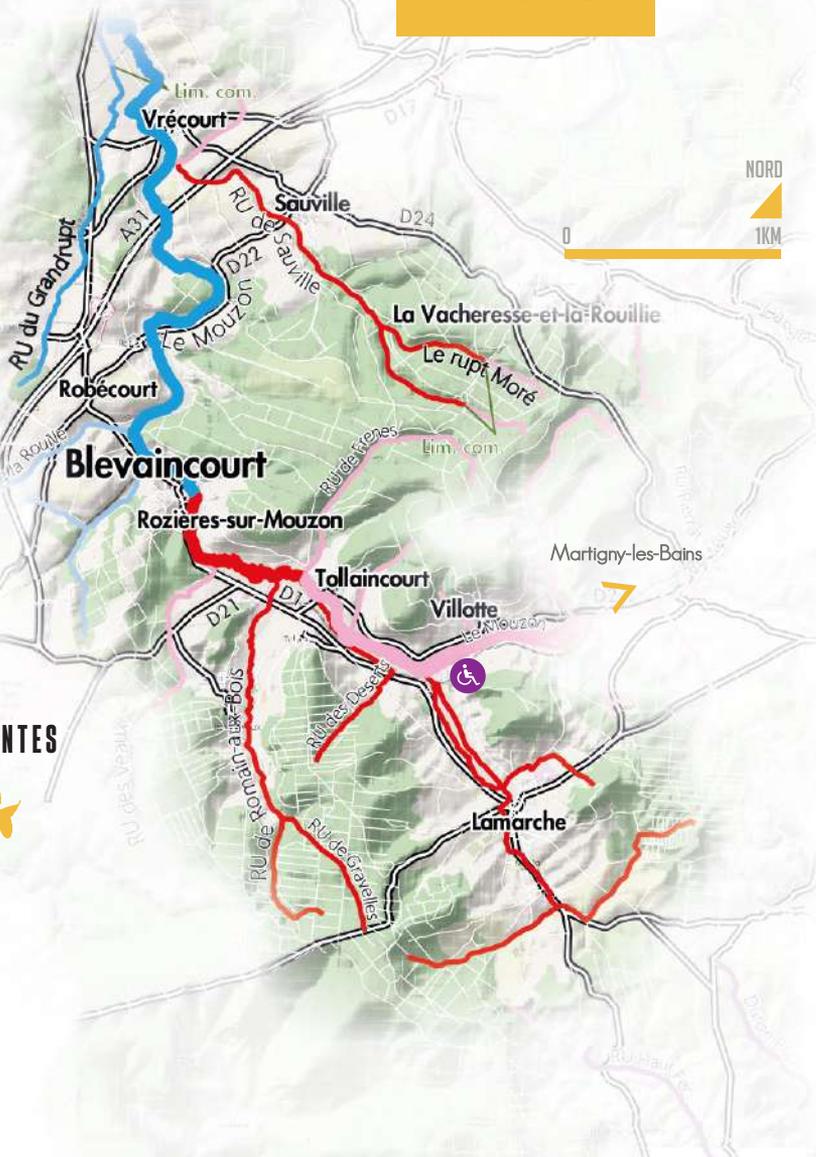
Armurerie Beau Repaire

51 Chemin de la Cocotte 88140 Bulgnéville -
03 29 09 96 02

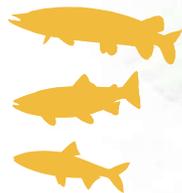
PRESIDENT

Gilles Marcot

17 Chemin de la Maillarde 88320 Larmarche -
06 80 30 16 12



ESPECES PRESENTES



LA BRESSE

ESPECES PRESENTES



DEPOSITAIRES

Office de tourisme

2A Rue des Proyes 88250 La Bresse - 03 29 25 41 29

Camping Poirot

1 Bis Vouillé de Belle Hutte 88250 La Bresse - 03 29 25 49 75

Le Vosgien

3 Rue de l'Eglise 88250 La Bresse - 06 95 69 40 27

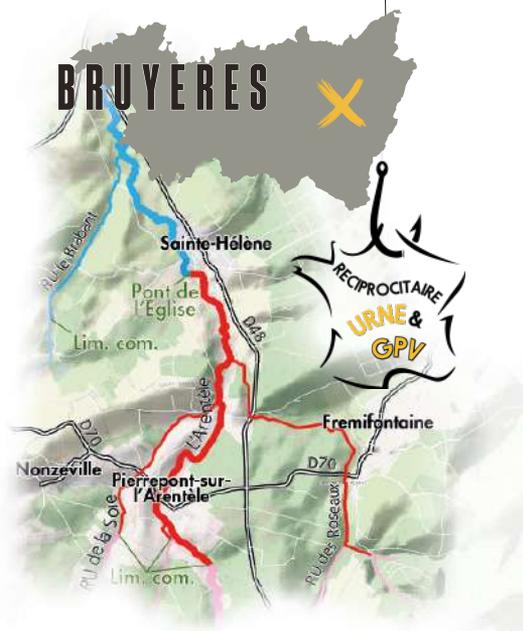
PRESIDENT

Eric Perrin

8 Chemin des Champs Claudon 88250 La Bresse - 06 89 61 46 31



Lac de Lispach, Vosges | FDB88



DEPOSITAIRES

Bureau de tabac La Civette

50 Avenue du Cameroun 88600 Bruyères - 03 29 50 51 58

Françoise Pernin

25 Rue de Rambervillers 88700 Sainte-Hélène - 03 29 65 94 56

Décathlon Épinal

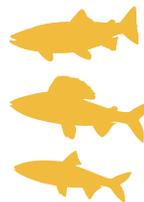
Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

PRESIDENT

Jean-Marie Pernin

25 Rue de Rambervillers 88700 Sainte-Hélène - 03 29 65 94 56

ESPECES PRESENTES





DEPOSITAIRES

Café tabac du Peuple

2 Bis Rue du Théâtre du Peuple 88540 Bussang -
03 29 23 12 96

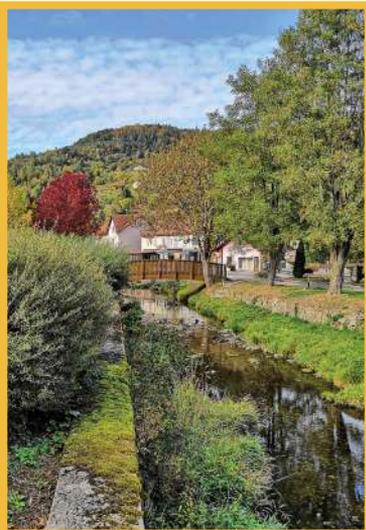
Office du tourisme

8 Avenue de la Gare 88540 Bussang - 03 29 61 50 37

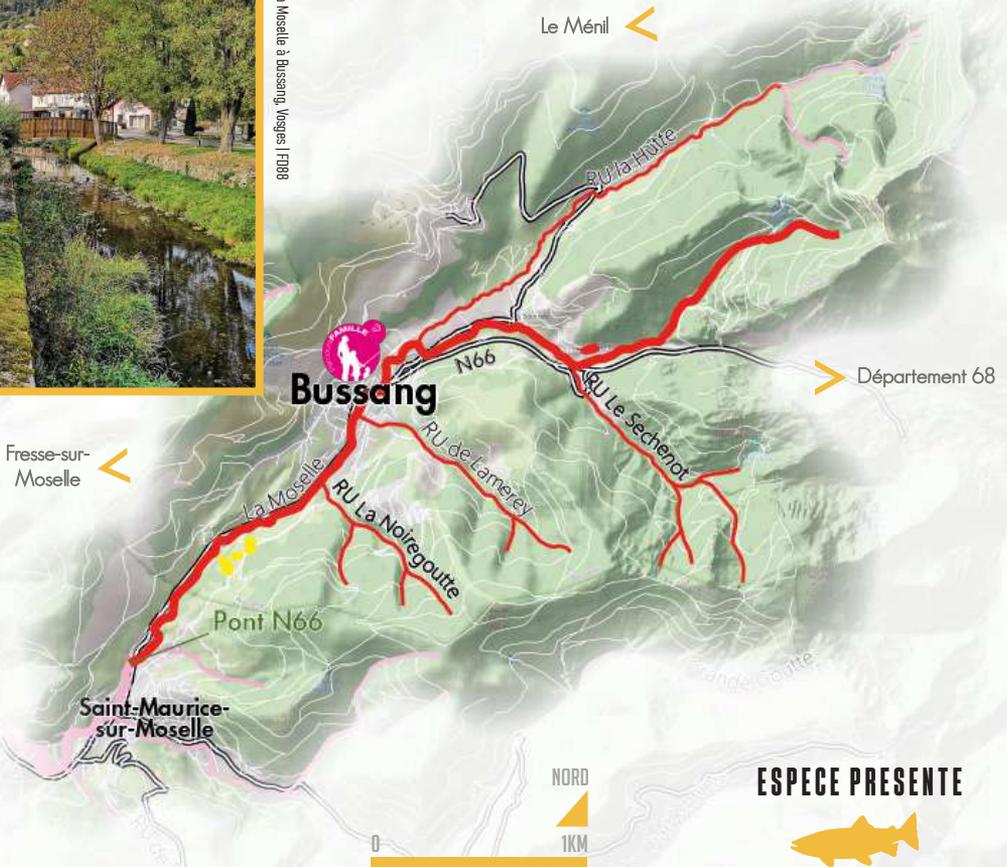
PRESIDENT

Francis Massy

16 Route de Chamaka 88540 Bussang - 03 29 61 50 65



Parcours Famille sur la Moselle à Bussang, Vosges, 1808



ESPECE PRESENTE



CELLES-SUR-PLAINE

Département 54

No Kill
Toutes techniques

Vexaincourt

Luvigny

Allarmont

Département 67

Celles-sur-Plaine

NORD

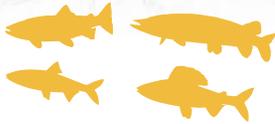
0

1KM

Raon L'Étape



ESPECES PRESENTES



DEPOSITAIRES

Camping des Lacs

6 Place de la Gare 88110 Celles-sur-Plaine - 03 29 41 28 00

L'Esos

Place de la Libération 88110 Raon-L'Étape - 03 29 41 61 33

Office du tourisme

Quai de la Victoire 88110 Raon-L'Étape - 03 29 41 28 65

PRESIDENT

Philippe Salério

27 Rue Fortier 88110 Celles-sur-Plaine - 06 40 52 94 54



Parcours Passion sur la Plaine, Vosges | FD88

LA-CHAPELLE DEVANT-BRUYÈRES



DEPOSITAIRES

Jérôme Febve

419 Chemin des Chaudronelles 88600
La Chapelle-devant-Bruyères - 03 29 58 59 63

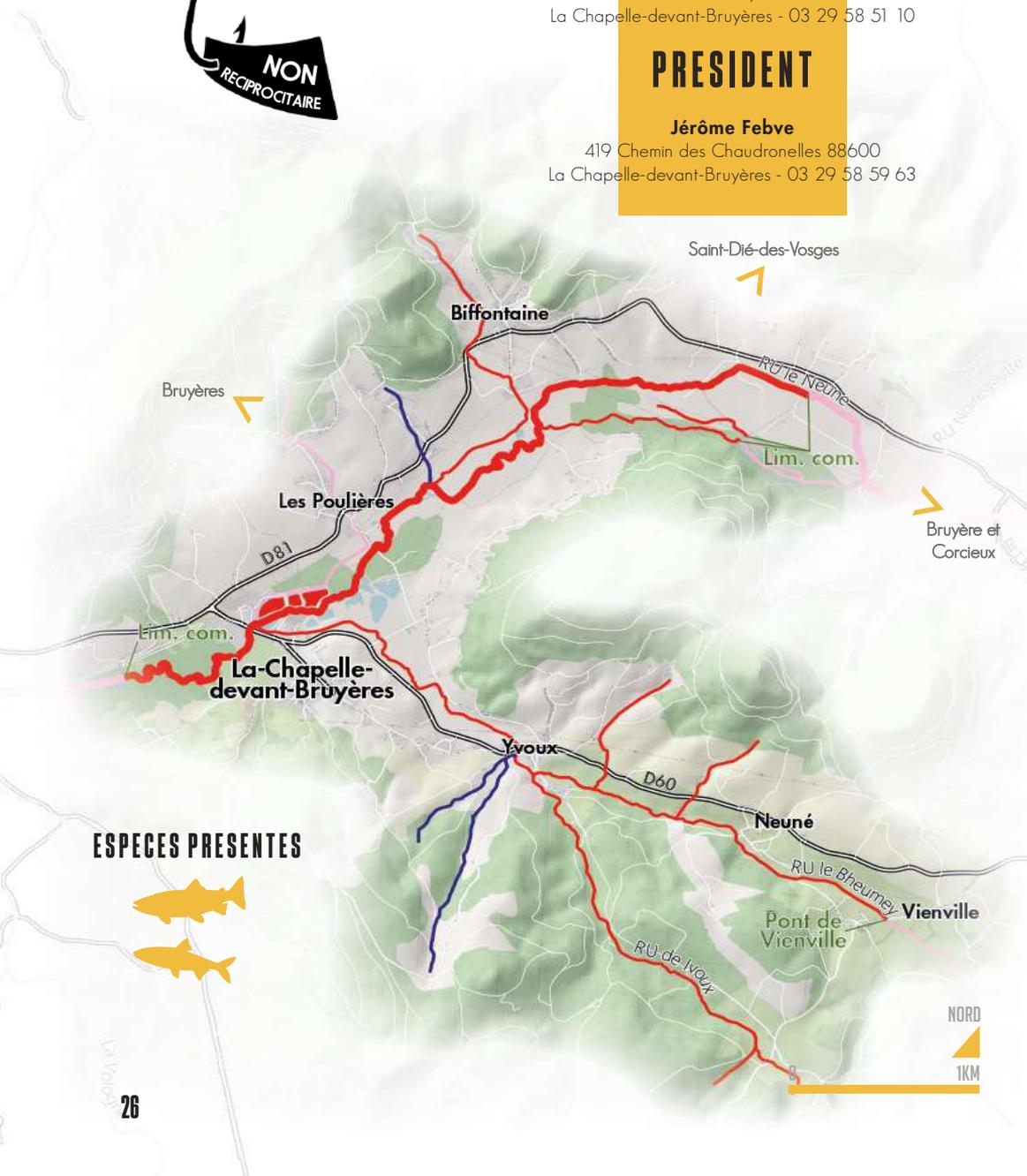
Camping Les Pinasses

215 Route de Bruyères 88600
La Chapelle-devant-Bruyères - 03 29 58 51 10

PRESIDENT

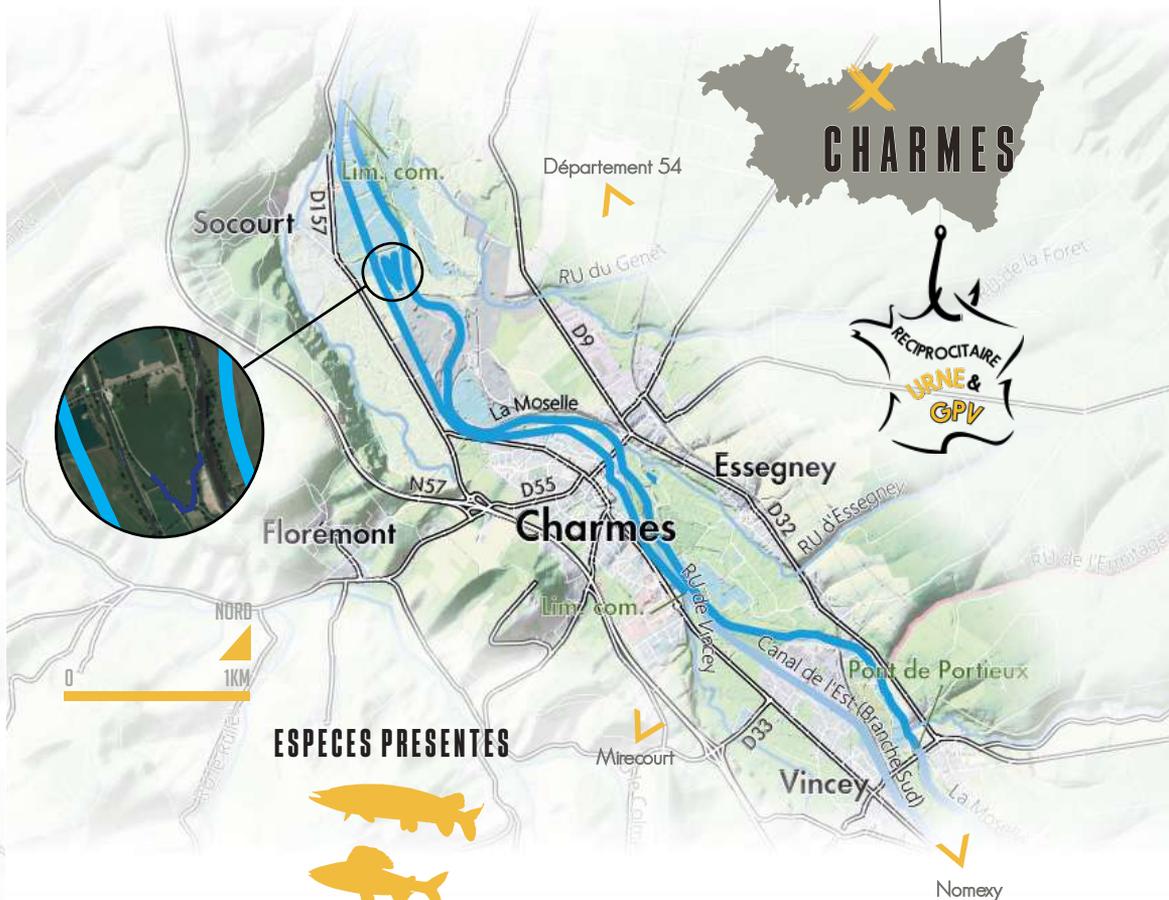
Jérôme Febve

419 Chemin des Chaudronelles 88600
La Chapelle-devant-Bruyères - 03 29 58 59 63

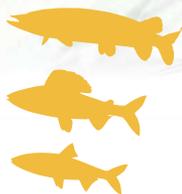


ESPECES PRESENTES





ESPECES PRESENTES



DEPOSITAIRES

Le Tamaris

2 Rue des Déportés 88130 Charmes - 03 29 37 41 26

Office du tourisme

19 Rue Maurice Barrès 88130 Charmes - 03 29 66 01 86

Session Pêche

Z.A. du Patis des Saules 88450 Vincey - 07 67 01 19 94

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

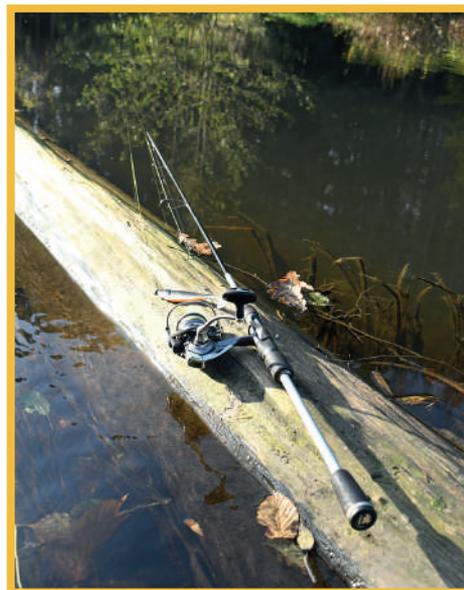
Camping L'île aux mille Charmes

20 Rue de l'Écluse 88130 Charmes - 03 29 36 35 09

PRESIDENT

Régis Leroy

22 Rue Adjudant Sagginatti 88130 Charmes - 06 98 22 68 61



Canne avec leurre, Vosges | Paul Cardot



DEPOSITAIRES

Le Forfelet

14 Rue de l'Hôtel de Ville 88430 Corcieux - 03 55 23 40 15

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

PRESIDENT

Gérard Labourel

150 Rue du 31ème BCP 88430 Corcieux - 03 29 50 65 26



CORNIMONT



RECIPROCTAIRE
GAP

ESPECE PRESENTE



DEPOSITAIRES

L'Eglanthis

20 Rue de la Gare 88130 Cornimont - 03 29 24 06 17

Marc Géhin

12 Chemin des Fossés 88130 Cornimont - 03 29 24 06 90

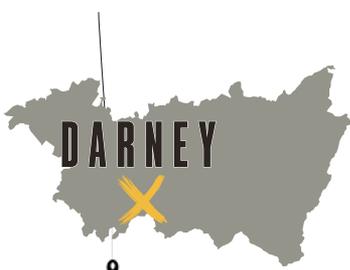
PRESIDENT

Marc Géhin

12 Chemin des Fossés 88130 Cornimont - 03 29 24 06 90



Tacon de la Moselotte, Vosges | Guillaume Giovanni



DARNEY



DEPOSITAIRES

Proxi

1 Rue de l'Hôtel de Ville 88260 Darney - 03 29 09 43 08

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

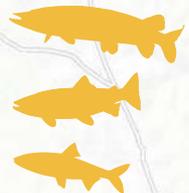
PRESIDENT

Noël Perrin

6 Rue de la Côte 88260 Darney - 03 29 09 85 97



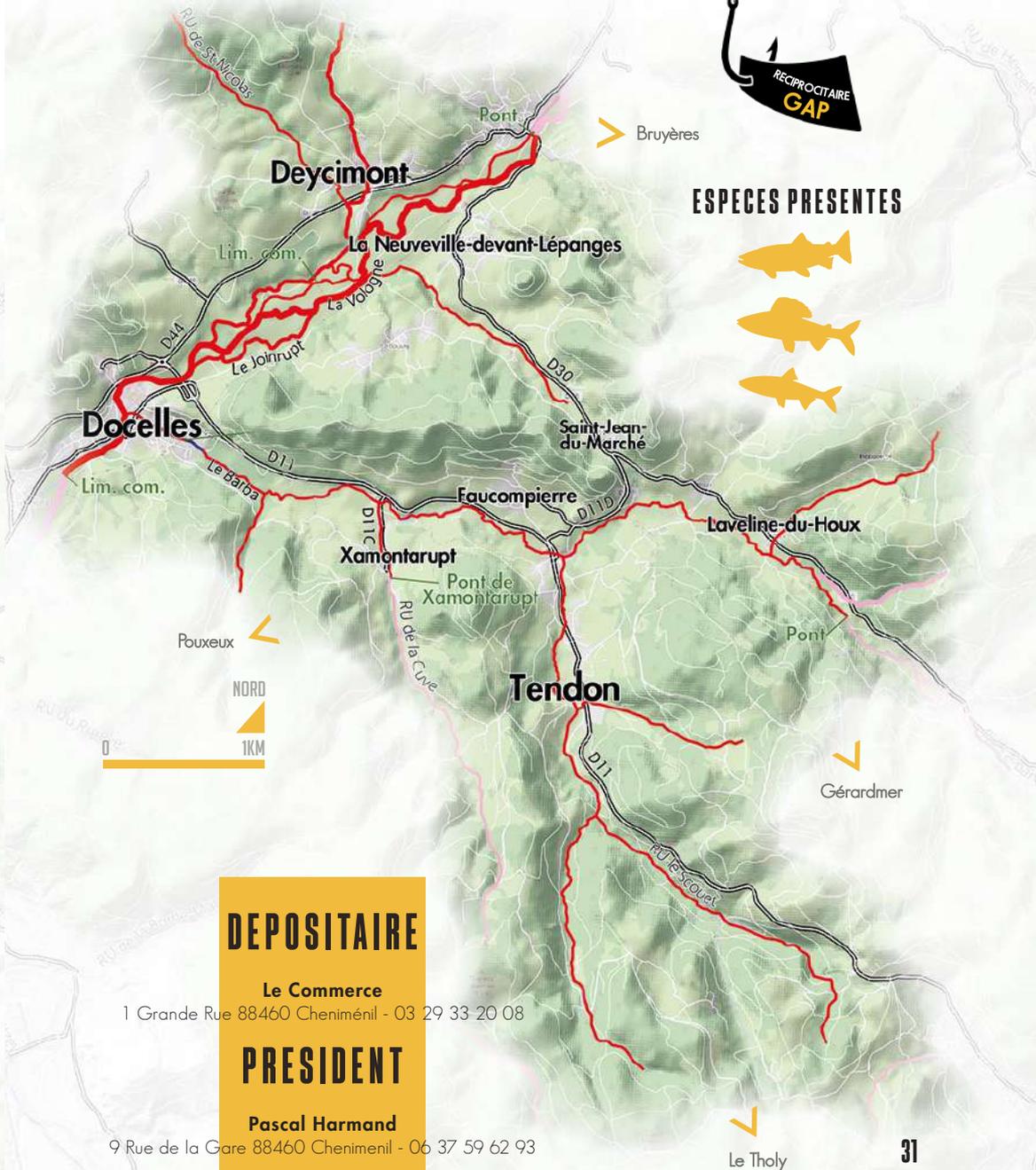
ESPECES PRESENTES



DOCELLES-TENDON DEYCIMONT X

RECIPROCAIRE
GAP

ESPECES PRESENTES



DEPOSITAIRE

Le Commerce

1 Grande Rue 88460 Cheniménil - 03 29 33 20 08

PRESIDENT

Pascal Harmand

9 Rue de la Gare 88460 Cheniménil - 06 37 59 62 93



DEPOSITAIRES

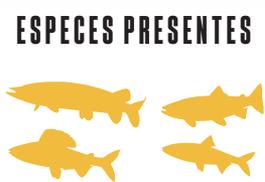
Armurerie Compas
3 Rue Claude Gellée 88000 Epinal - 03 29 82 40 03

Vosges Pêches
Rue de la Plaine 88150 Chavelot - 03 29 31 03 21

Décathlon Épinal
Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

PRESIDENT

Jean-Louis Mougin
5 Parc d'Erzumontant 88150 Thaon-les-Vosges - 03 29 39 42 25





ELOYES



DEPOSITAIRE

Jean-Baptiste Choffel

jbdu885110@laposte.net

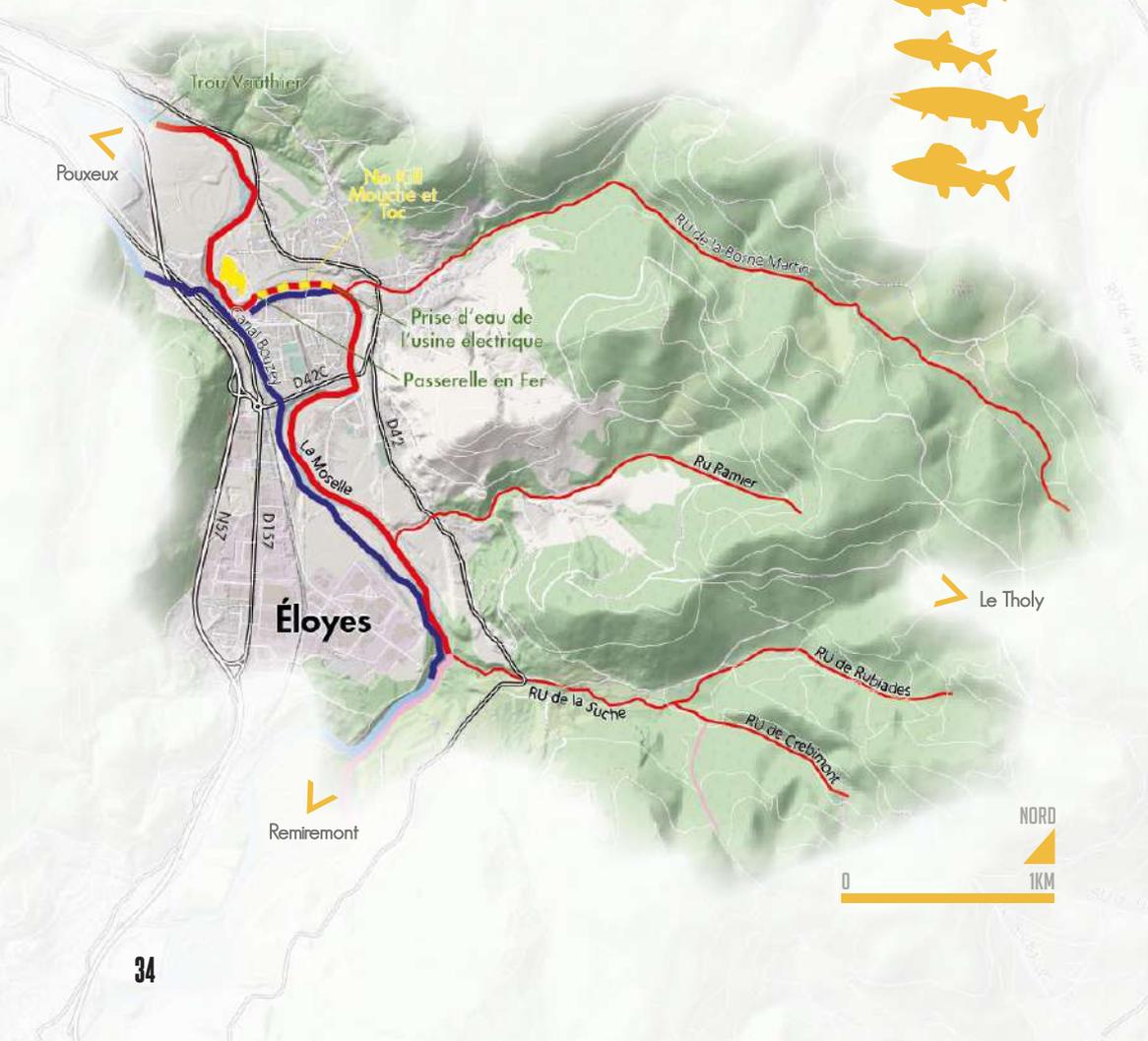
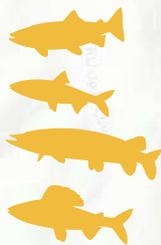
Saint-Etienne-lès-Remiremont - 06 16 86 05 40

PRESIDENT

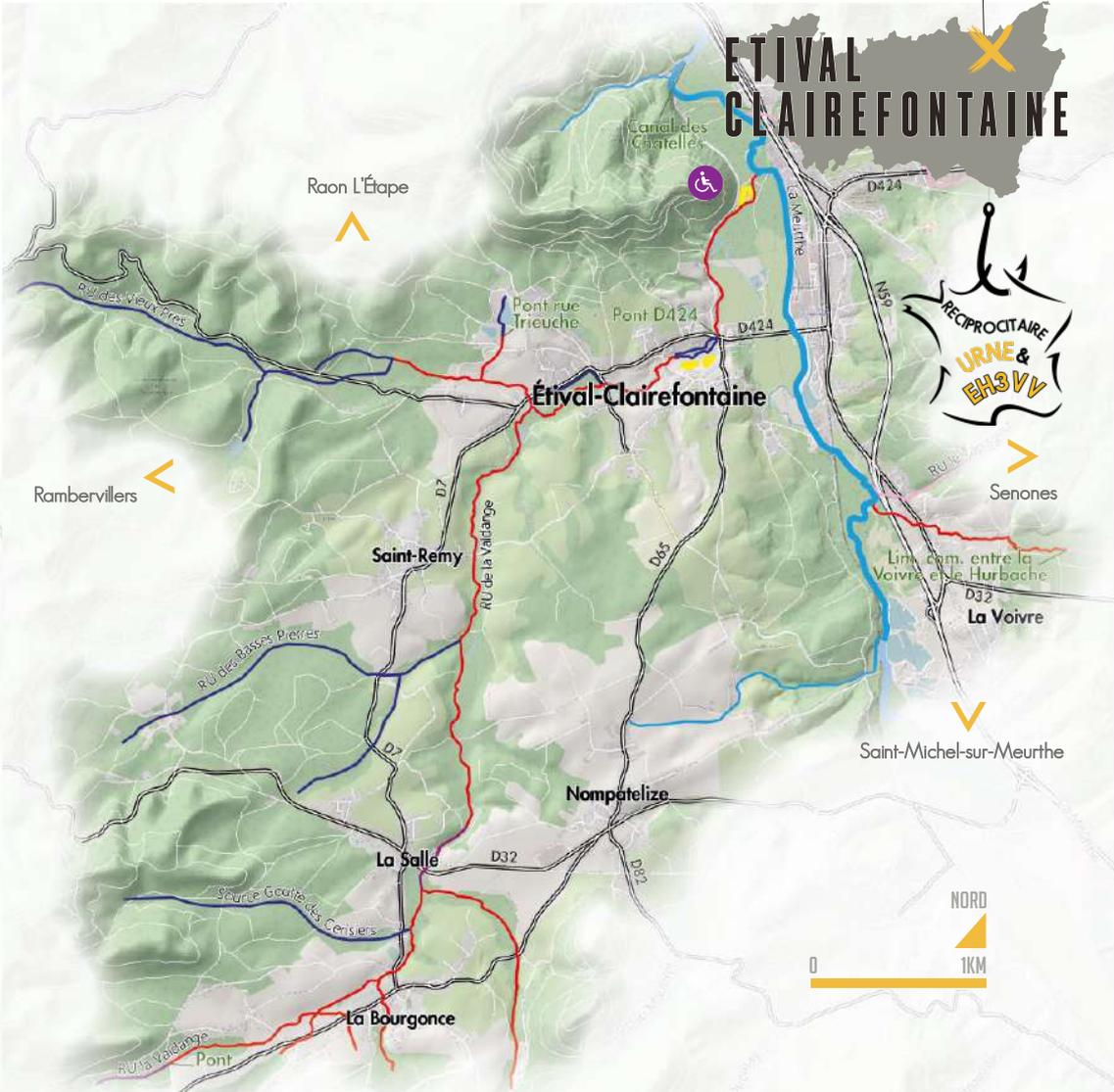
Jean-Baptiste Choffel

jbdu885110@laposte.net - 06 16 86 05 40

ESPECES PRESENTES



ETIVAL CLAIREFONTAINE



DEPOSITAIRE

Proxi

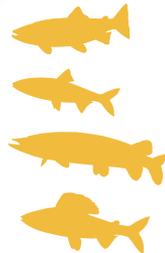
2 Place Abbatiale 88480 Etival-Clairefontaine -
09 62 19 42 23

PRESIDENT

Sébastien Vonderscher

42 Promenade de la Pierre d'Appel
88480 Etival-Clairefontaine - 07 66 25 59 93

ESPECES PRESENTES



FONTENOY LE CHATEAU



Darney

Gruey-lès-Surance

Ambiéwillers

Confluence canal de
fuite avec Coney

Fontenoy-le-Château

Ecluse
150 m. amont
barrage central

Trémonzey

Bains-les-Bains

ESPECES PRESENTES



DEPOSITAIRES

Le Boat

Port de Plaisance 88240 Fontenoy-le-Château -
03 29 30 43 98

Le Moulin Cotant

41 Rue de la Chenale 88240 Fontenoy-le-Château -
09 54 02 74 53

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

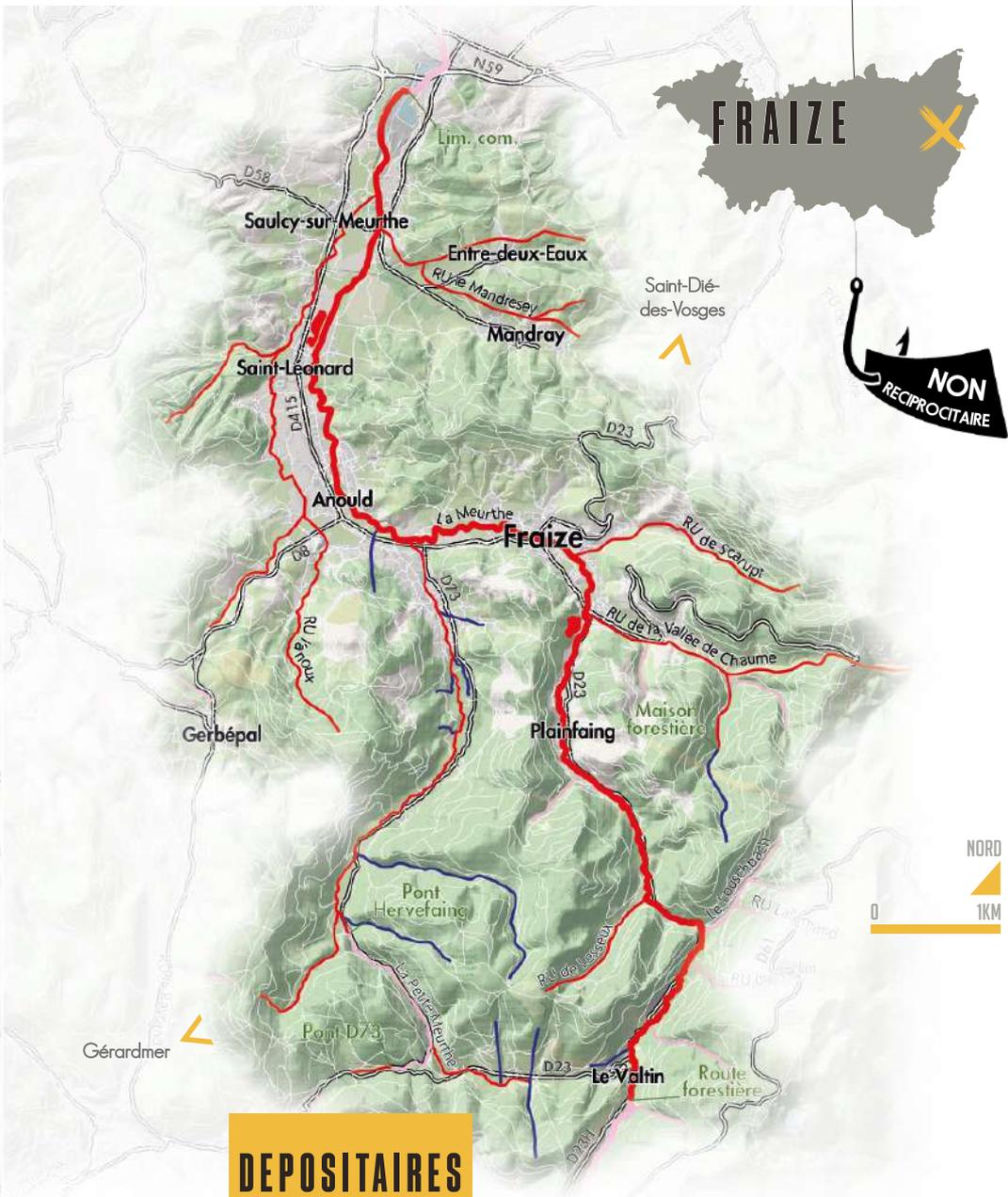
PRESIDENT

Jean-Louis Darney

18 Rue Colonel Gilbert 88240 Fontenoy-le-Château -
03 29 36 20 60

NORD

0 1KM



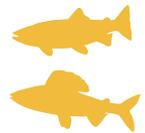
DEPOSITAIRES

- Café tabac de l'Hôtel de ville**
17 Rue Mal de Lattre de Tassigny 88230 Fraize - 03 29 50 80 67
- Bar Tabac Stumpf**
74 Rue de Lorraine 88650 Saint-Léonard - 03 29 50 06 29

PRESIDENT

Claude Marie
16 Route de Guerreau 88230 Fraize - 06 84 48 63 39

ESPECES PRESENTES





FRESSE-SUR-MOSELLE



DEPOSITAIRE

Hot Vosges Telecom

4 Bis Rue de Lorraine 88160 Fresse-sur-Moselle

PRESIDENT

Florent Antoine

23 Rue du 3ème RTA 88540 Bussang - 06 06 82 25 53

ESPECE PRESENTE



Ramonchamp

Le Thillot

Lim. com.

Fresse-sur-Moselle

Chaufferie

RU ds la Coline de Fresse

Bussang

La Moselle

N66

Barrage

RU de Presles

D99

D455

Saint-Maurice-sur-Moselle

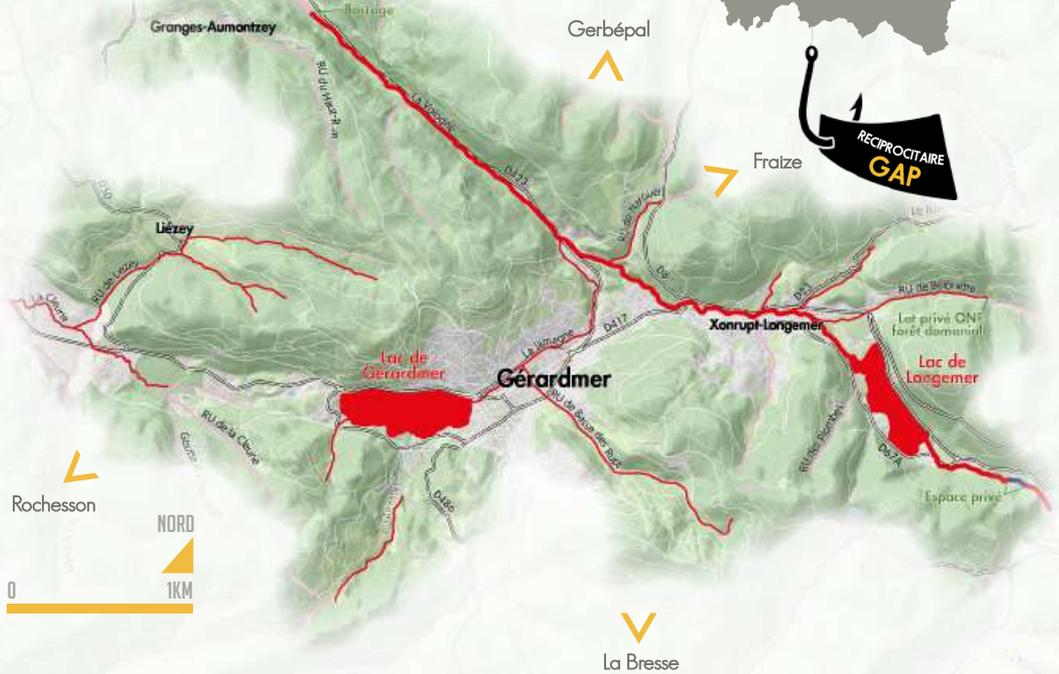
NORD



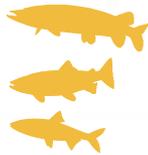
0

1KM

GERARDMER



ESPECES PRESENTES



Saut des Cuves, la Vologne à Xonrupt, Vosges | Paul Cardot

DEPOSITAIRES

Office de Tourisme

4 Place des Déportés 88400 Gérardmer - 03 29 27 27 27

Bar tabac Le Renard qui Fume

23 Boulevard de Saint-Dié 88400 Gérardmer - 06 85 99 58 19

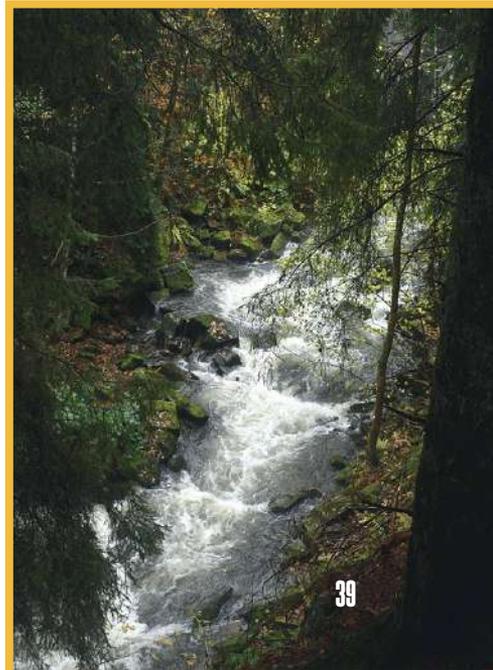
Tabac journaux Mirabelle

1279 Route de Colmar 88400 Xonrupt-Longemer - 03 29 60 88 61

PRESIDENT

Hervé Colin

9 Rue Geneviève Anthoinoz de Gaulle 88580 Saulcy-sur-Meurthe -
06 13 27 05 18





DEPOSITAIRE

Claude Bertrand
2 Rue du Bambois 88430 Gerbépal
- 03 29 50 70 71

PRESIDENT

Claude Bertrand
2 Rue du Bambois 88430 Gerbépal
- 03 29 50 70 71

ESPECE PRESENTE



Corcieux

Gerbépal

Fratze

Gérardmer

NORD

0

1KM

GRANGES-AUMONTZEY



**No Kill
Mouche et Toc**

Réglementation préfectorale spécifique AAPPMA Granges/Aumontzey :
Taille légale minimale de capture de la Truite fario :
30 cm en Vologne, 23 cm sur affluents (Corbeline + ru des Bas Prés)

ESPECE PRESENTE



DEPOSITAIRE

Proxi

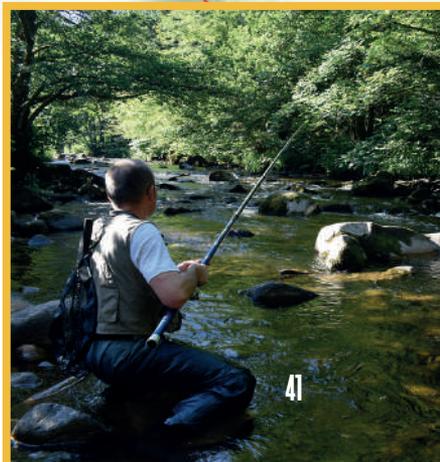
28 Rue de Lattre de Tassigny
88640 Granges-sur-Vologne - 03 29 57 57 46

PRESIDENT

Jacques Degandt

2 Rue des Champs Perdrix 88640
Granges Aumontzey - 03 29 60 84 56

Pêche au toc dans la Vologne, Vosges | Paul Cardot





DEPOSITAIRES

Chantal et Michel Louis

2 Quartier Beausoleil 88240 La-Forge-de-Thunimont -
03 29 30 93 53

André Alexandre

1 La Gare 88240 La-Chapelle-aux-Bois - 03 29 30 17 81

William Parisot

58 Rue du Centre 88240 Harsault - 03 29 30 96 18

Décathlon Épinal

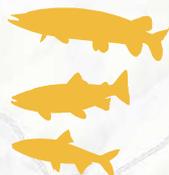
Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

PRESIDENT

André Alexandre

1 La Gare 88240 La-Chapelle-aux-Bois - 06 72 07 25 64

ESPECES PRESENTES



Uzemain-Uriménil

Xertigny

Harsault

Les Vovres

Fontenoy-le-Château

Bains-les-Bains

NORD

0

1KM

HOUECOURT

VAIR ET VRAINE



ESPECES PRESENTES



DEPOSITAIRES

Nestlé Waters
242 Avenue de Belgique
88800 Vitte - 03 29 08 92 91

Super U

11 Rue Pierre de Coubertin 88170 Châtenois - 03 29 94 50 02

Armurerie Beau Repaire

51 Chemin Cocotte 88140 Bulgneville - 06 31 56 01 27

Le Perigourdin

361 Rue Division Leclerc 88170 Houécourt - 03 29 94 43 44

A la Civette

38 Rue de Verdun 88800 Vitte - 03 29 08 17 06

PRESIDENT

Laurent Jacquemin

165 Rue du Petit Gras 88800 Parey-sous-Monfort - 06 16 53 40 52

NORD

0 1KM



LAVELINE DEVANT-BRUYERES

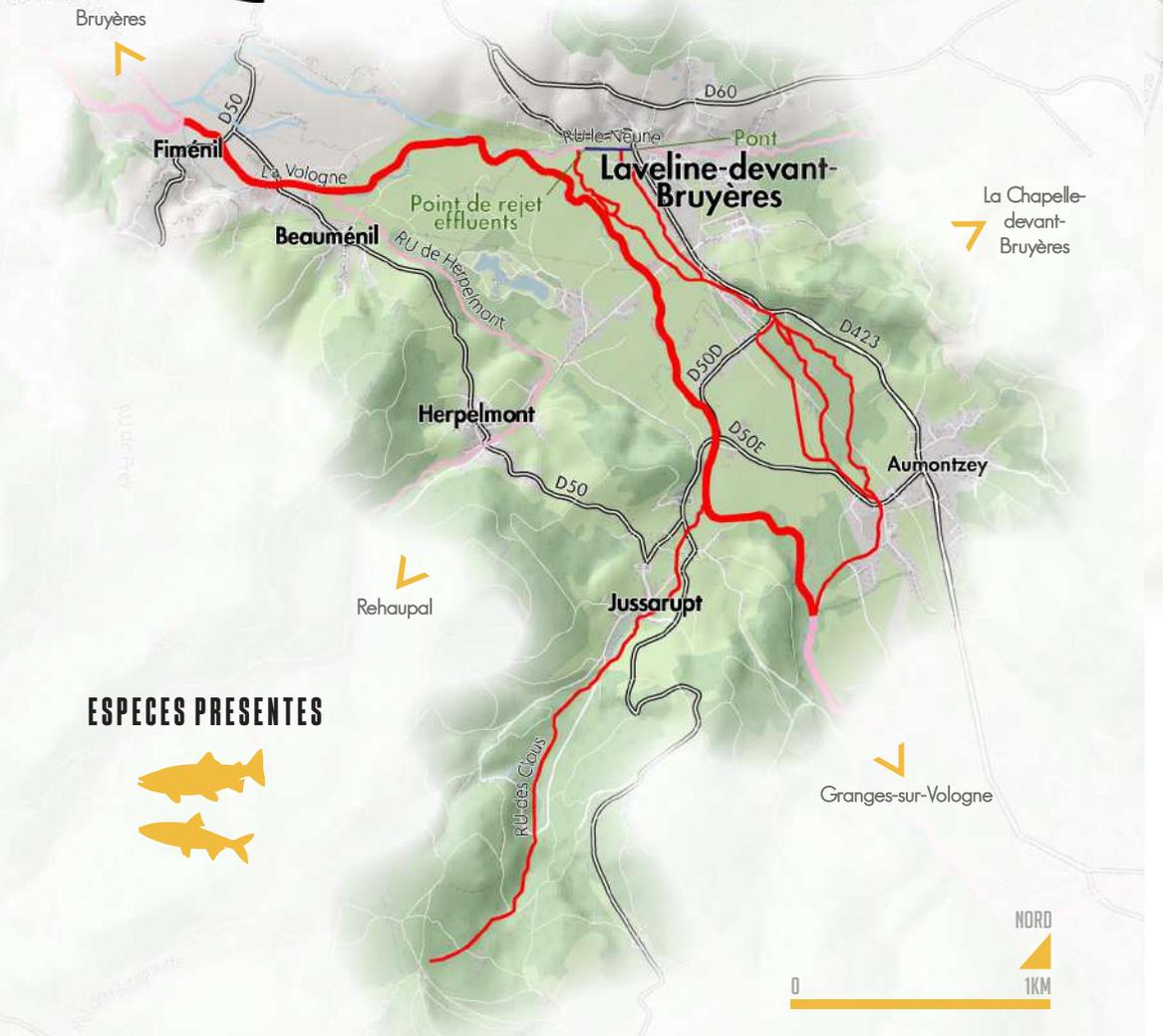


DEPOSITAIRE

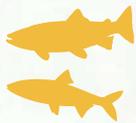
Bar Chez P'tit Blond
45 Rue de la Vologne 88600
Laveline-devant-Bruyères - 03 29 58 51 66

PRESIDENT

Bruno Herry
10 Rue de la Vologne 88600
Champ Le Duc - 03 29 50 11 00



ESPECES PRESENTES





LUSSE

NON
RECIPROCAIRE



ESPECE PRESENTE



DEPOSITAIRE

Pascal Lejaille

23 La Pariée 88490 Lusse - 06 82 89 52 40

PRESIDENT

Pascal Lejaille

23 La Pariée 88490 Lusse - 06 82 89 52 40



Truite Fario, Vosges | Serge Dumont



MARTIGNY- LES-BAINS



DEPOSITAIRE

Tabac Chez Oui-Oui

18 Avenue de la Gare 88320 Martigny-les-Bains -
03 29 07 43 73

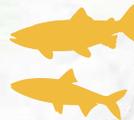
PRESIDENT

Roland Killian

7 Rue Saint Pierre 88320 Martigny-les-Bains -
03 29 09 75 50



ESPECES PRESENTES



Union réciprocaire du Nord Est (URNE)

L'URNE a été créée pour favoriser l'exercice de votre activité dans le cadre du tourisme-pêche et aider les fédérations qui vous accueillent dans la mise en valeur de leur domaine piscicole.

L'URNE propose deux produits :

1. La carte réciprocaire interfédérale « personne majeure » au prix unique de 110 €. Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion à l'URNE qui est matérialisée par une carte spécifique sur laquelle la vignette de réciprocaité est pré-imprimée.

2. La vignette URNE au tarif de 40 €

qui s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocaire interfédérale « personne majeure » au début de leur saison de pêche.

Ces produits permettent de pêcher là où les AAP-PMA réciprocaires détiennent le droit de pêche. Dans le cadre des accords de réciprocaité gratuite avec l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) et le Club Halieutique Interdépartemental (CHI), les pêcheurs titulaires de la carte réciprocaire URNE interfédérale « personne majeure » peuvent pêcher dans les fédérations adhérentes du CHI et de l'EHGO sans s'acquitter d'une vignette supplémentaire et vice versa.

La réciprocaité est offerte sans apposition de la vignette aux titulaires de la carte « hebdomadaire » établie par une AAPPMA réciprocaire d'une fédération adhérent au Club Halieutique Interdépartemental ou à l'Entente Halieutique du Grand Ouest ou à l'Union Réciprocaire du Nord Est, de même qu'à tous les titulaires d'une carte « personne mineure » (moins de 18 ans) ou d'une carte « découverte » (moins de 12 ans). A titre exceptionnel

et temporaire, les titulaires de la carte découverte « femme » bénéficient de cette réciprocaité sans supplément si leur département d'origine applique le tarif préconisé nationalement (40 €).

En toutes circonstances, gardez l'esprit URNE, soyez courtois, respectez les récoltes et les biens d'autrui, n'encombrez pas les chemins avec vos véhicules, refermez les barrières.

Demandez le(s) dépliant(s) et consultez le(s) site(s) internet du(des) département(s) où vous pratiquez, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires.

Information : sur certains plans d'eau, la vignette de l'URNE ou la carte réciprocaire interfédérale « personne majeure » est exigée par le règlement intérieur de la fédération, pour tous les pratiquants, même pour les pêcheurs locaux.



- 17 départements adhérent à l'Union Réciprocaire du Nord Est.
- 37 départements adhérent à l'Entente Halieutique du Grand Ouest.
- 37 départements adhérent au Club Halieutique Interdépartemental.
- Au total : 91 départements en réciprocaité

Carte hydrographique



RÈGLEMENTATION PÊCHE VOSGES

— Certaines AAPPMA ont un règlement intérieur, renseignez-vous en prenant contact avec elles —



HEURES LÉGALES DE PÊCHE EN 2024 POUR LES VOSGES

JANVIER			FEVRIER			MARS		
date	matin	soir	date	matin	soir	date	matin	soir
1	07h56	17h20	1	07h33	18h02	1	06h44	18h48
8	07h57	17h27	8	07h23	18h14	8	06h30	18h59
15	07h50	17h37	15	07h11	18h25	15	06h16	19h10
22	07h44	17h47	22	06h59	18h36	22	06h02	19h20
29	07h36	17h58	28	06h48	18h45	29	06h47	20h30
AVRIL			MAI			JUN		
date	matin	soir	date	matin	soir	date	matin	soir
1	06h41	20h35	1	05h45	21h18	1	05h07	21h56
8	06h27	20h45	8	05h34	21h28	8	05h04	22h02
15	06h13	20h55	15	05h24	21h37	15	05h03	22h06
22	06h00	21h05	22	05h16	21h46	22	05h04	22h08
29	05h48	21h15	29	05h10	21h53	29	05h07	22h08
JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE		
date	matin	soir	date	matin	soir	date	matin	soir
1	05h08	22h07	1	05h40	21h39	1	06h22	20h44
8	05h13	22h04	8	05h49	21h29	8	06h32	20h30
15	05h20	21h59	15	05h59	21h17	15	06h41	20h15
22	05h27	21h52	22	06h08	21h04	22	06h51	20h01
29	05h36	21h44	29	06h18	20h50	29	07h01	19h46
OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
date	matin	soir	date	matin	soir	date	matin	soir
1	07h03	19h42	1	06h50	17h44	1	07h33	17h12
8	07h13	19h28	8	07h00	17h34	8	07h41	17h10
15	07h24	19h14	15	07h11	17h25	15	07h48	17h10
22	07h34	19h01	22	07h21	17h18	22	07h52	17h13
29	07h45	18h49	29	07h31	17h13	29	07h54	17h18

1

Heure d'hiver à partir du 29.10.2024

Heure d'été à partir du 31.03.2024

Exemple de fonctionnement : Le 1er Janvier la pêche est autorisée de 07h56 le matin à 17h20 le soir.

A retenir, les principaux horaires d'ouverture :

Ouverture de la 1ère catégorie : le 09 mars à partir de 06h28 jusqu'à 19h01.

Ouverture du Brochet : le 27 avril à partir de 05h41 jusqu'à 21h2.

Ouverture de l'Ombre commun : le 18 mai à partir de 05h19 jusqu'à 21h42.

PARTIE DÉTACHABLE

RÉSERVES DU DOMAINE PUBLIC

Réserves situées sur le bassin de la Moselle :

- Réserve de la rigole d'alimentation du port d'Epinal (de l'ancrage sur le barrage du Saulcy jusqu'au parement aval du pont de la République),
- Réserve de la rigole d'alimentation du canal des Vosges à Chaumousey et Sanchey (du pied de barrage de Bouzey au point de déversement dans le bief de partage, y compris fossés, rigoles, bassins aménagés entre la RD 460 et le barrage),
- Réserve du lac de Bouzey à Chaumousey et Sanchey (d'une ligne située 50 mètres en amont de la digue du barrage de Bouzey jusqu'à la digue de Bouzey),
- Réserve de l'Abbaye à Chaumousey (de 50 mètres en amont du chemin de la digue entre les plans d'eau de l'Abbaye et Bouzey jusqu'à 50 mètres en aval de ce même chemin),
- Réserve de Renauvold (de la pointe sud du lac de Bouzey en amont du chemin de Renauvold au Bois de Girancourt jusqu'à 50 mètres en aval de ce même chemin),
- Concernant la rigole du CARB, la pêche est autorisée depuis la prise d'eau à Saint-Etienne-lès-Remiremont jusqu'à la vanne du pont le Prieur à Saint-Etienne-lès-Remiremont. Pêche interdite depuis la vanne du pont le Prieur jusqu'à l'embouchure dans Bouzey,
- Réserve de la Moselle à Epinal (du pont Sadi Carnot au Pont Clémenceau),
- Réserve du parcours de canoë-kayak à Epinal (de la pointe amont du musée sur le parcours de canoë-kayak jusqu'à la confluence du parcours de canoë-kayak avec la Moselle),
- Réserve du barrage du Saulcy à Epinal (de 100 mètres en amont du barrage du Saulcy à 50 mètres en aval du barrage du Saulcy),
- Réserve de la frayère à Brochet du « Trou carré » à Chavelot (annexe hydraulique située en rive gauche de la Moselle 250 mètres à l'amont du barrage de Chavelot),
- Réserve de la Moselle à Vaxoncourt (de la crête du Barrage de Vaxoncourt jusqu'à 50 mètres en aval de ce barrage).

2

PARCOURS NO-KILL DU DOMAINE PUBLIC

La remise à l'eau du poisson capturé est obligatoire, en dehors des espèces susceptibles d'engendrer des déséquilibres biologiques visées à l'article L432-5 du code de l'environnement, sur les parcours suivants :

- Parcours NO-KILL de la Plaine à Celles sur Plaine, du pont de la voie verte à La Hallière (limite aval) jusqu'à la prise d'eau de la Hallière (limite amont) : accessible à toutes techniques de pêche sans ardilhon.
- Parcours NO-KILL du Rabodeau à Moyenmoutier, du déversoir derrière la salle des fêtes (limite amont) à la passerelle derrière les ateliers municipaux (limite aval) : Seule la pratique de la pêche à l'aide d'une seule mouche fouettée armée d'un hameçon simple sans ardilhon y est autorisée.
- Parcours NO-KILL du Rabodeau à Senones, de la maison médicale Dubreuil en amont, au collège André Malraux en aval. Toutes techniques autorisées de première catégorie piscicole.
- Parcours NO-KILL de la Meurthe au centre-ville de Saint-Dié-Des-Vosges, du Pont Pompidou (limite amont) au Pont de la République (limite aval) : accessible uniquement à la pratique de la pêche à la mouche fouettée.
- Parcours NO-KILL de la Moselle à Epinal, du pont Patch (limite amont) au pont Sadi Carnot de la Préfecture (limite aval). Seule la pratique de la pêche à l'aide d'une seule mouche fouettée armée d'un hameçon simple sans ardilhon y est autorisée. Ce parcours est délimité en deux zones de pêche : Le secteur amont (du pont Patch à la passerelle du Cours) est ouvert à la pêche du 18 mai jusqu'au 24 novembre ; Le secteur aval (de la passerelle du Cours au pont Sadi Carnot de la Préfecture) est ouvert du 1er janvier au 28 janvier et du 18 mai au 31 décembre.

Parcours de «Graciation» pour l'Ombre commun sur la Moselle, classé en 2ème catégorie piscicole : sur le parcours de la Moselle allant de la limite avec le département 54 (limite aval) jusqu'au pont Patch à EPINAL (limite amont), tout sujet d'ombre commun capturé doit être remis immédiatement à l'eau sans distinction de taille, sauf sur la portion de Moselle comprise entre le pont Sadi Carnot et la confluence du Durbion à Châtel-sur-Moselle où la pêche de l'Ombre commun est autorisée du 14 juillet au 15 août en dehors des zones classées en réserve de pêche et dans la limite de 2 ombres par pêcheurs et par jour.



RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE DE LA CARPE À TOUTE HEURE

De jour comme de nuit, il est interdit de maintenir en captivité et de transporter des carpes vivantes de plus de 60 cm (art. L436-16 du CE).

Les feux au sol, l'utilisation de bâches, toiles de tentes ou parapluies-tentes comme abri sont interdits.

De jour, seuls les abris de type «parapluie» sont autorisés. De nuit (sur les parcours autorisés à la pêche de la Carpe de nuit), seuls sont tolérés les abris individuels de couleurs neutre de type «biwys».



RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE NOCTURNE DE LA CARPE

La pêche nocturne de la carpe est autorisée dans les Vosges du 6 avril au 8 décembre inclus sur les parcours suivants :

Secteurs appartenant au domaine public fluvial : Sur le lac de Bouzey (AAPPMA d'Epinal) : A 250 mètres à l'Est de la digue de l'Abbaye jusqu'au côté Ouest du Cercle de Voile. Sur la rivière Moselle à Chavelot (AAPPMA d'Epinal) : Seule l'action de pêche depuis la rive gauche est autorisée. Limite amont : pont de la voie rapide RN 57 à Chavelot. Limite aval : crête du barrage de Chavelot au lieu dit l'Eau Blanche.

Secteurs appartenant au domaine privé : Sur l'étang de la fédération de pêche des Vosges N°2 de Châtel sur Moselle : Sur une distance de 350 mètres linéaires coté Moselle. Sur la rivière le Madon à Mirecourt (AAPPMA de Mirecourt) : seule l'action de pêche depuis la rive gauche est autorisée. Limite amont : Pont de la RD 166 au lieu-dit « Sous-Veau » limite aval : 700 mètres à l'aval du pont de la RD 166 au lieu-dit « Sous-Veau ». Sur la rivière Le Madon à Mattaincourt (AAPPMA de Mirecourt) : L'action de pêche depuis les deux rives est autorisée. Limite amont : confluence du ruisseau de la Praye avec le Madon (en rive gauche) limite aval : confluence du ruisseau de Ravenel avec le Madon (en rive gauche) Sur la rivière le Vair à Viocourt (AAPPMA d'Houécourt) : Seule l'action de pêche depuis la rive gauche est autorisée. Limite amont : Pont de la RD 79 au lieu-dit «le Moulin des Moines ». Limite aval : Pont de Viocourt. Sur la rivière la Meuse à Bazoilles sur Meuse (AAPPMA de Neufchâteau) : Seule l'action depuis la rive droite est autorisée. Limite amont : Pointe aval de l'île située à 300 mètres à l'amont du pont de la RD 74 de Bazoilles sur Meuse ; limite aval : Pont de la RD 74 de Bazoilles sur Meuse.

Règlement spécifique de la pêche de la carpe de nuit : n'est autorisée que du bord, à distance de lancer de lignes tendues perpendiculairement à la rive. La pose des lignes et l'amorçage à l'aide d'une embarcation ainsi que l'utilisation de leurres ou esches carnées sont interdits. Seule la technique du cheveu est autorisée (l'appât ne doit pas être placé sur l'hameçon). Depuis une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever, aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité ou transportée et l'utilisation de sac de conservation de type « sac à carpe » est interdite. De nuit, seuls sont tolérés les abris individuels de couleur neutre de type «biwys».

De jour comme de nuit, il est interdit de maintenir en captivité et de transporter des carpes vivantes de plus de 60 cm (art. L436-16 du CE).



MODES DE PÊCHE PROHIBÉS

- La pêche en marchant dans l'eau, dans les cours d'eau de 1ère catégorie du 2ème samedi de mars à la veille de l'ouverture spécifique de la pêche de l'ombre commun (du 09 mars au 17 mai).
- La pêche à la main, sous la glace, en troublant l'eau ou en fouillant sous les racines et autres retraites fréquentées par le poisson.
- L'utilisation comme appât ou amorce des œufs de poissons et, dans les eaux de 1ère catégorie piscicole, des asticots et autres larves de diptères.
- L'utilisation comme appât de poissons appartenant aux espèces présentant une taille légale de capture ou protégées (arrêté ministériel de 1988) ou n'appartenant pas à la liste des espèces présentes en France (arrêté ministériel de 1985), ou classées susceptibles d'engendrer des déséquilibres biologiques, ainsi qu'avec la civelle, l'anguille ou sa chair.
- La pêche est interdite dans les parties de cours d'eau, de canaux ou plans d'eau faisant l'objet d'un abaissement artificiel consécutif à des travaux ou accidents survenus sur les ouvrages de retenues (article R436-12 du Code de l'Environnement).
- La pêche à partir des barrages et des écluses ainsi que sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne.
- La pêche dans les dispositifs assurant la circulation des poissons dans les ouvrages construits dans le lit des cours d'eau, ainsi que dans les pertuis, vannages (y compris écluses) et dans les passages d'eau à l'intérieur des bâtiments.
- La pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres dans les eaux de 2ème catégorie pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche au brochet.
- La pêche dans les réserves de pêche préfectorales.

PÉRIODES D'OUVERTURE GÉNÉRALE ET SPÉCIFIQUE

ESPÈCES	COURS D'EAU DE 1ère CATEGORIE (1)
Traites Fario et arc-en-ciel, saumon de fontaine, omble chevalier, cristivomer	Du 09 mars au 15 septembre inclus
Corégone	Du 09 mars au 15 septembre inclus
Saumon atlantique	
Brochet (2)	Du 27 avril au 15 septembre inclus
Sandre (2)	Du 09 mars au 15 septembre inclus
Perche, Black-bass (2)	Du 09 mars au 15 septembre inclus
Ombre Commun	Du 18 mai au 15 septembre inclus
Anguille jaune (3)	Bassin Rhin-Meuse
	Rhône Méditerranée Corse
Autres espèces piscicoles non mentionnées ci-avant et représentées dans le Département des Vosges	Du 09 mars au 15 septembre inclus
Ecrevisses des torrents, pieds blancs et pattes rouges	
Ecrevisses à pattes grêles	
Autres espèces d'écrevisses non mentionnées ci-avant : Le transport vivant et la remise à l'eau est prohibée dans toutes les eaux (eaux libres, piscicultures et eaux closes).	Du 09 mars au 15 septembre inclus
Grenouille verte et grenouille rousse	Du 1er mai au 15 septembre inclus
Autres espèces de grenouilles	

4

(1) **Par dérogation, la fermeture** aux espèces de poissons autres que les salmonidés, excepté les Corégones, est fixée :

- au 1er novembre au soir dans les lacs de LISPACH, de GERARDMER et de LONGEMER, à l'exception des réserves constituées à proximité de la confluence des ruisseaux
- au 13 octobre au soir dans les plans d'eau de 1ère catégorie piscicole issus d'anciennes exploitations de carrières alluvionnaires, situées en zone inondable et sans contact direct et permanent avec les eaux libres courantes les plus proches, hors période de crue.

Par dérogation, l'ouverture de la pêche dans les lacs de LONGEMER, LISPACH et BLANCHEMER est autorisée à compter du 1er mai.

(4) **Suite aux travaux VNF, la pêche est interdite du 1er janvier au 26 avril dans le lac de Bouzey, l'étang de l'Abbaye et le bief de partage du canal des Vosges.**

(1)	COURS D'EAU DE 2 ^{ème} CATEGORIE (4)
us	Du 09 mars au 15 septembre inclus
us	Du 1er janvier au 31 décembre inclus
INTERDICTION TOUTE L'ANNÉE	
s	Du 1er janvier au 28 janvier inclus et du 27 avril au 31 décembre inclus
us	Du 1er janvier au 28 janvier inclus et du 25 mai au 31 décembre inclus
us	Du 1er janvier au 28 janvier inclus et du 27 avril au 31 décembre inclus (sauf pour la perche dans le canal des Vosges où elle est ouverte toute l'année)
	Du 18 mai au 31 décembre inclus
s	Du 15 avril au 15 septembre inclus
s	Du 1er mai au 30 septembre inclus
us	Du 1er janvier au 31 décembre inclus
INTERDICTION TOUTE L'ANNÉE	
Du 27 juillet au 5 août inclus	
us	Du 1er janvier au 31 décembre inclus
s	Du 1er mai au 15 septembre inclus
INTERDICTION TOUTE L'ANNÉE	

(2) Lac de BOUZEY : ouverture du Brochet, de la Perche et du Black-bass uniquement du 1er mai au 8 décembre et ouverture du Sandre uniquement du 25 mai au 8 décembre.

Étang de l'Abbaye et bief de partage du canal des Vosges : ouverture du Brochet, de la Perche et du Black-bass uniquement du 27 avril au 31 décembre et ouverture du Sandre uniquement du 25 mai au 31 décembre.

Lac de GERARDMER : la pêche du brochet n'est autorisée qu'à partir du 1er mai jusqu'au 1er novembre inclus.

(3) La pêche à l'anguille est interdite toute l'année dans les bassins suivants : Le bassin versant du Madon situé en amont de la confluence de la Gitte, le bassin versant de la Moselle situé en amont de la confluence avec la Vologne, le bassin versant de la Meurthe situé en amont de la confluence avec la Fave, le bassin versant du Rabodeau situé en amont de la confluence avec le ruisseau de Grand Rupt, le bassin versant de la Meuse situé en amont de la confluence avec l'Aroffe.

La pêche de l'anguille au stade anguille argentée et civelle est interdite toute l'année pour les pêcheurs de loisir.



MODE DE PÊCHE AUTORISÉS

Nombre de lignes autorisées :

1ère catégorie du domaine public fluvial : 2 lignes au plus / 1ère catégorie du domaine privé : 1 seule ligne.

2ème catégorie : 4 lignes au plus. Ces lignes doivent être montées sur canne et munies au maximum de deux hameçons ou de trois mouches artificielles, elles doivent être disposées à proximité du pêcheur.

Engins autorisés en 1ère et 2ème catégorie :

- 1 carafe à vairon d'une contenance maximum de 2 litres
- 6 balances à écrevisses (rondes, carrées ou en forme de losange, le diamètre ou la diagonale ne dépassant pas 0,30 m, la taille minimum des mailles de filets étant de 27 mm, pour l'écrevisse à pattes rouges et l'écrevisse à pattes grêles et 10 mm, pour les espèces d'écrevisses susceptibles d'engendrer des déséquilibres biologiques (écrevisse américaine, écrevisse signal et écrevisse de Louisiane).

Modes de pêche particuliers autorisés dans les grands lacs intérieurs suivants du département :

• **Lacs de GERARDMER ET LONGEMER** : l'emploi de trois lignes montées sur canne munies de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus est autorisé dans ces deux lacs. La pêche du Corégone ne se fera qu'à une seule ligne montée sur canne, munie de 10 hameçons au maximum ; dans ce cas l'emploi d'autre ligne pêchante est interdit. La pêche à la traîne à partir d'une embarcation est autorisée à l'exclusion des embarcations propulsées avec un moteur thermique, dans ces deux lacs. Les embarcations seront munies d'un maximum de 3 lignes de traîne, montées sur canne, équipée chacune de 2 hameçons au maximum.

• **Réservoir de BOUZEY** : la pêche à la traîne à partir d'une embarcation à propulsion humaine (à l'exclusion notamment des propulsions à voiles et à moteurs) est autorisée dans ce lac. Les embarcations seront munies d'un maximum de 3 lignes de traîne, montées sur canne, équipées chacune de deux hameçons au maximum. Lorsque le niveau atteint l'arête du marchepied de la digue seule la pêche à partir du bord demeure autorisée.

• **Lac de BLANCHEMER** : l'emploi de trois lignes au maximum dont une seule armée au vif, afin de protéger la truite principale espèce carnassière, est autorisée. Seule la pêche depuis le bord est autorisée. La pêche à l'asticot et aux larves de diptères demeure interdite.

• **Lac de LISPACH** : l'emploi de trois lignes au maximum est autorisé. L'emploi d'asticots et autres larves de diptères est autorisé comme appât. Mais l'amorçage à base d'asticots et autres larves de diptères demeure interdit. Seule la pêche depuis le bord est autorisée.

Modes et procédés de pêche particuliers autorisés dans les plans d'eau de 1ère catégorie piscicole issus d'anciennes exploitations de carrières alluvionnaires, situées en zone inondable et sans contact direct et permanent avec les eaux libres courantes les plus proches, hors période de crue : L'emploi d'asticots et autres larves de diptères est autorisé comme appât. Mais l'amorçage à base d'asticots et autres larves de diptères demeure interdit. Pêche à deux lignes autorisée.

Mise à l'eau des embarcations de pêche sur le lac de la Plaine (CELLES SUR PLAINE) : La mise à l'eau des embarcations de pêche est autorisée uniquement à partir de la rampe située en rive gauche à proximité du barrage. Le stationnement des véhicules et remorques doit être effectué sur l'aire de stationnement située en rive gauche en dessous du barrage.

Nombre de captures de salmonidés autorisé : Le nombre maximum de captures de salmonidés autorisé par pêcheur et par jour est fixé à 6 dont 2 ombres au plus sur tout le territoire du département (salmonidés : truites fario et arc en ciel, ombres commun, ombles chevalier, corégones, saumons de fontaine, cristivomers).

Parcours de l'AAPPMA de Granges sur Vologne : limité à 2 truites fario/jour ; 4 truites fario/période de 7 jours consécutifs ; 20 truites fario/an.

Nombre de captures de carnassiers autorisé : Le nombre maximum de captures de carnassiers (brochet, sandre et black-bass) autorisé par pêcheur et par jour est fixé à 3 dont 2 brochets au plus dans les eaux de deuxième catégorie piscicole. Le nombre maximum de captures de brochets autorisé par pêcheur et par jour est fixé à 2 dans les eaux de 1ère catégorie piscicole.



ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DES BATEAUX DE PLAISANCE EN NAVIGATION INTÉRIEURE

Se référer au guide 2016 du Ministère des Transports téléchargeable via le QRCode suivant :





TAILLE MINIMUM DE CAPTURE

Les individus des espèces précisées ci-après ne peuvent être conservés et doivent être remis à l'eau immédiatement après leur capture si leur longueur est inférieure à :

Grenouille verte et grenouille rousse : 0,08 m / Ecrevisses à pattes grêles : 0,09 m.

Brochet : 0,60 m dans les eaux de deuxième catégorie piscicole ainsi que dans les grands lacs intérieurs de Gérardmer et Longemer / 0,50 m dans les eaux de 1ère catégorie piscicole

Sandre : 0,50 m dans les eaux de 2ème catégorie piscicole (absence de taille légale minimale de capture en 1ère catégorie piscicole).

Black-bass : 0,30 m dans les eaux de 2ème catégorie piscicole (absence de taille légale minimale de capture en 1ère catégorie piscicole).

Cristivomer : 0,35 m Corégone : 0,30 m.

Saumon de Fontaine et omble chevalier : 0,23 m.

Ombre commun :

- 0,30 m : les cours principaux ainsi que leurs affluents et sous affluents du Bouchot, de la Vologne, de la Cleurie à l'amont du Saut de la Cuve au Syndicat et de la Moselotte à l'amont du pont de la RD23 à Nol.

- 0,35 m : autres cours d'eau du département.

Truite fario, truite arc-en-ciel, autre que truite de mer :

Bassin de la MOSELLE :

- 0,30 m : Lacs de LONGEMER et GERARDMER + Vologne à Granges-sur-Vologne.

- 0,25 m : La Moselle : de la limite avec le département 54 jusqu'au pont Patch à Epinal (limite 1ère catégorie) ainsi que ses affluents et sous affluents sauf l'Abîme et le Durbion en amont de leur confluence, ainsi que leurs affluents et sous affluents classés en 1ère catégorie,

La Moselle du Pont Patch à EPINAL (limite aval 1ère catégorie) jusqu'au pont de l'Etat, commune de Ramonchamp,

La Moselotte de sa confluence avec la Moselle jusqu'au barrage de la centrale des Graviers, commune de Saulxures/Moselotte.

La Vologne de sa confluence avec la Jamagne jusqu'à sa confluence avec la Moselle (hors parcours AAPPMA de Granges/Aumontzey : 0,30 m).

- 0,23 m : Lacs de BLANCHEMER et LISPACH + La Moselle du pont de l'Etat, commune de Ramonchamp jusqu'au pont Jean de la RN66, commune de St Maurice/Moselle,

La Moselotte du barrage de la centrale des Graviers, commune de Saulxures/Moselotte jusqu'à sa source,

L'Abîme et le Durbion en amont de leur confluence, ainsi que leurs affluents et sous affluents classés en 1ère catégorie.

Le ruisseau d'Argent, Les Nauves, la Niche, le ruisseau de Sainte-Anne, le Barba, la Cleurie, le Bouchot, le

Neuné à l'aval du pont de la RD 81 à la Houssière, la Corbeline et le ruisseau des Bas Prés,

La Jamagne sur tout son cours,

La Vologne de l'exutoire du lac de Longemer à sa confluence avec la Jamagne.

- 0,20 m : Autres cours d'eau du bassin non cités ci-dessus.

Bassin de la MEURTHE :

- 0,23 m : La Meurthe en aval de sa confluence avec la Petite Meurthe.

- 0,20 m : La Meurthe en amont de sa confluence avec la Petite Meurthe et autres cours d'eau du bassin non cités ci-dessus.

Bassin de la MORTAGNE :

- 0,23 m : La Mortagne sur tout son cours vosgien ainsi que ses affluents et sous affluents.

Bassin de la SAONE :

- 0,23 m : La Saône, le Cône, le Bagnerot, la Semouse, l'Augronne et la Combeauté, sur tout leur cours Vosgien ainsi que leurs affluents et sous-affluents.

Bassin de la MEUSE :

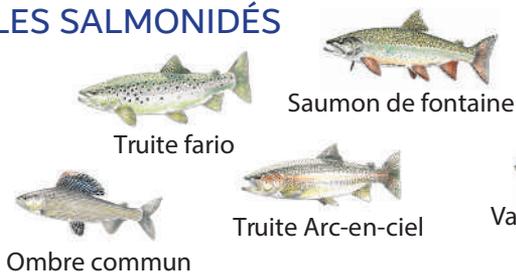
- 0,25 m : La Meuse, la Saônelle, le Mouzon, l'Anger, le Vair, la Frézelle, la Vraine, le Petit Vair sur tout leur cours vosgien ainsi que leurs affluents et sous-affluents.

Bassin du MADON :

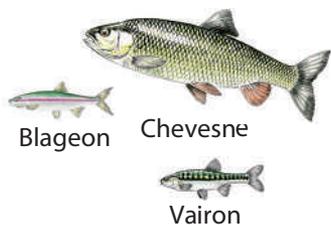
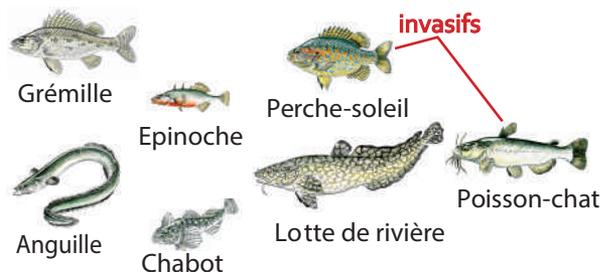
- 0,25 m : Le Madon sur tout son cours vosgien ainsi que ses affluents et sous-affluents.

LES CYPRINIDÉS
D'EAU VIVE

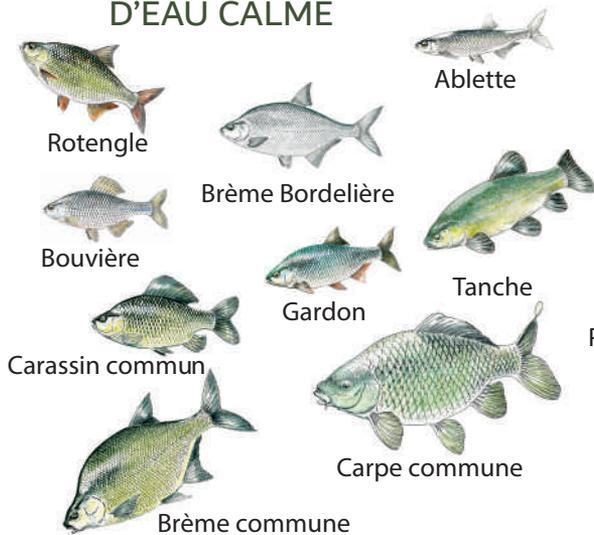
LES SALMONIDÉS



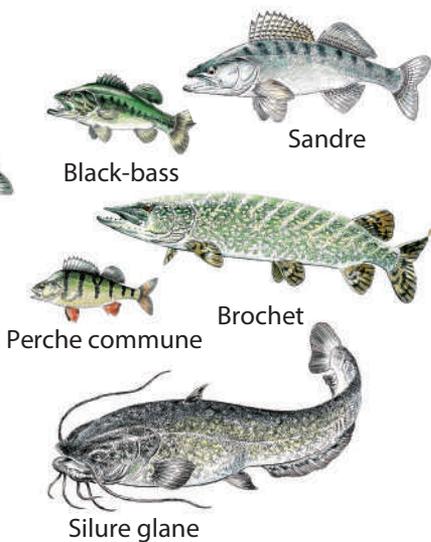
AUTRES POISSONS



LES CYPRINIDÉS
D'EAU CALME



LES GRANDS
CARNASSIERS



Les étangs fédéraux

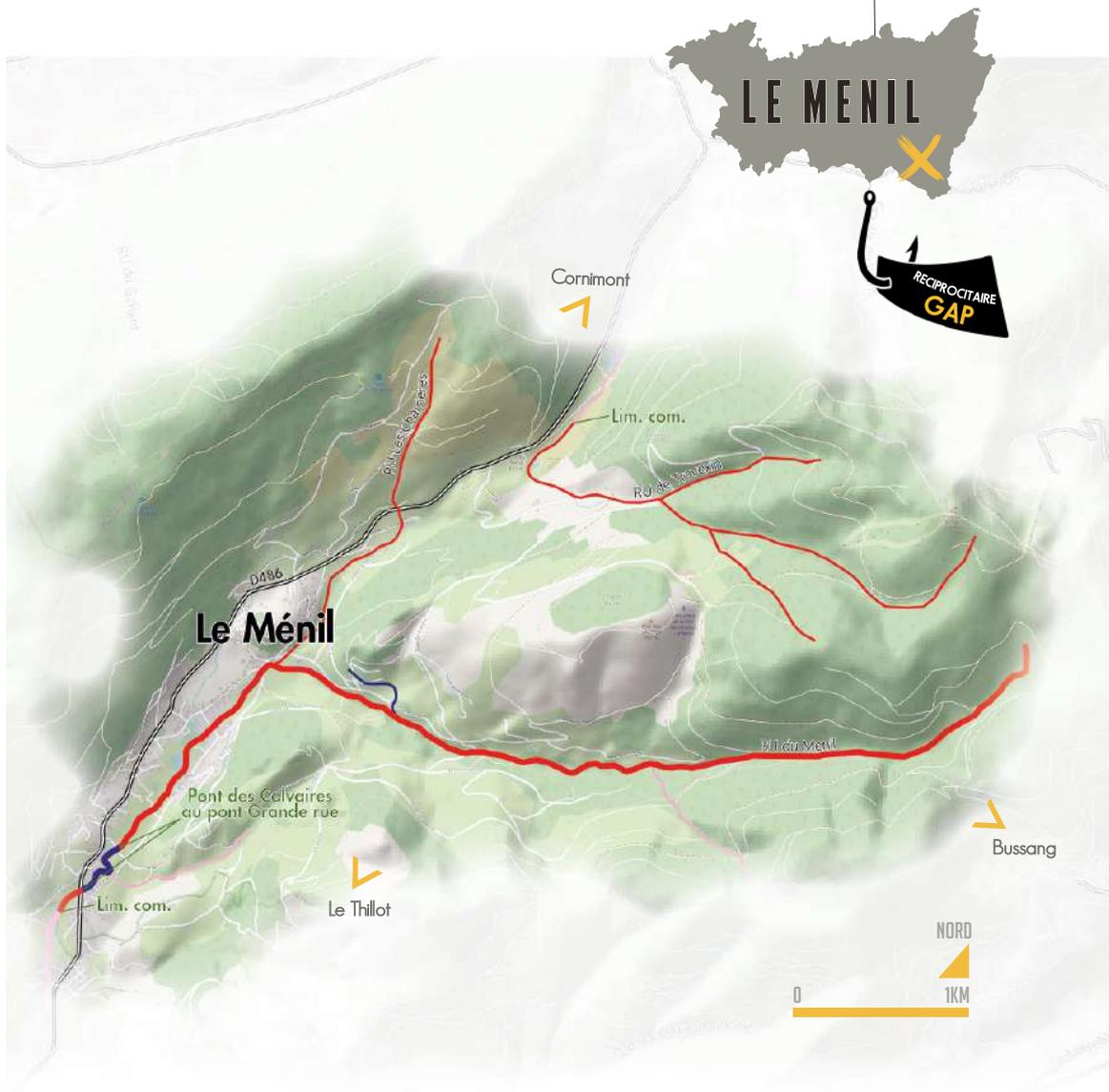
PARCOURS EN RECIPROCITE
URNE
PLANS D'EAU DE 2EME
CATEGORIE PISCICOLE
ACCESSIBLES
A TOUT MEMBRE D'UNE AAPPMA
DES VOSGES

• EMBARCATION INTERDITE

• FLOAT TUBE AUTORISE (PORT
DE GILET DE SAUVETAGE
OBLIGATOIRE)



--- Parcours carpe de nuit



DEPOSITAIRES

François Choffel

48 Grande Rue 88160 Le Ménil - 03 29 25 02 94

Syndicat d'Initiative

Place du 1er RCP 88160 Le Ménil - 03 29 23 72 21

PRESIDENT

François Choffel

48 Grande Rue 88160 Le Ménil - 03 29 25 02 94

ESPECE PRESENTE



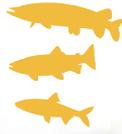


MIRECOURT



département 54

ESPECES PRESENTES



DEPOSITAIRES

AP Motoculture

179 Avenue de Chamiec 88500
Mirecourt - 03 29 81 15 85

Office de Tourisme

22 Rue Chanzy 88500
Mirecourt - 03 29 37 01 01

Au Quartier des Bons Amis

9 Rue Louis Pasteur 88500
Mattaincourt - 07 83 09 49 48

PRESIDENT

Noël Bédon

10 Ter Avenue Charles Duchêne
88500 Mirecourt -
cappma-mirecourt.com





Électricité Prudence

Gardons nos distances



Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques !

www.electricite-prudence.fr

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

Rte Le réseau
de transport
d'électricité

MONTHUREUX SUR-SAÔNE



DEPOSITAIRES

Carrefour Express

30 Rue de l'Hôtel de Ville 88410 Monthureux-sur-Saône -
03 29 09 00 20

Nestlé Waters

242 Avenue de Belgique
88800 Vittel - 03 29 08 72 91

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal -
03 29 81 18 70

PRESIDENT

Noël Alliliche

190 Rue de la Croix 88260
Viviers-le-Gras - 06 88 83 49 60

Martigny-les-Bains

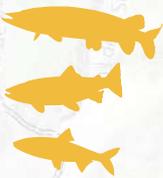
Gignéville

Viviers-le-Gras

Nonville

Darney

ESPECES PRESENTES



Bleurville

Pont Grange Huard

Monthureux-sur-Saône

Les Thons

NORD

1KM

NEUFCHATEAU



NORD

0 1KM

ESPECES PRESENTES



DEPOSITAIRES

Armurerie Beau Repaire

51 Chemin de la Cocotte 88140 Bulgnéville - 03 29 09 96 02

Bricomarché

760 Rue Paul Melin 88300 Neuchâteau

Restaurant Céalte et Fils

12 Rue Claude Le Lorrain 88300 Attignéville - 03 29 06 91 68

Cercle Vert

Rue de Noncourt 88300 Neuchâteau - 03 29 94 13 30

Tabac Le Fontenoy

30 Rue de France 88300 Neuchâteau - 03 29 94 11 37

Magasin Vert

ZAE Champ le Roi 88300 Neuchâteau - 03 29 95 59 70

Office de Tourisme

1 Place des Cordeliers 88300 Neuchâteau - 03 29 94 10 95

PRESIDENT

Bernard Begin

2 Bis Chemin des Vignes 88630
Frebécourt - 06 30 67 27 50

NOMEXY X

LES 3 RIVIERES
MOSELLE
AVIERE
DURBION



ESPECES PRESENTES



DEPOSITAIRES

Bar PMU

44 Rue de l'Eglise 88440 Nomexy - 03 29 67 91 93

Gîte Dagneaux

1 Rue du Pilan 88330 Portieux - 03 29 67 35 76

Nestlé Waters

242 Avenue de Belgique
88800 Vittel - 03 29 08 72 91

FD 88

31 Rue de l'Estrey 88440 Nomexy - 03 29 31 18 89

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

PRESIDENT

Michel Balay

31 Rue de l'Estrey 88440 Nomexy - 03 29 31 18 89



PLOMBIÈRES BELLEFONTAINE



RECIPROCAIRE
URNE &
GPV

NORD
0 1KM



Ombre commun, Vosges | Paul Cardot

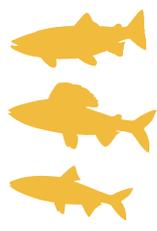
DEPOSITAIRES

Office de Tourisme
1 Place Maurice Janot 88370 Plombières-les-Bains -
03 29 66 01 30
Décathlon Épinal
Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

PRESIDENT

Michel Balandier
26 Route de Raon-aux-Bois 88200 Saint-Nabord - 03 29 23 33 20

ESPECES PRESENTES





POUXEUX



DEPOSITAIRES

Super U

Route de Remiremont ZA les Savons 88550 Pouxoux - 03 29 36 91 92

Tabac Le Commerce

11 Grande Rue 88460 Cheniménil - 03 29 33 20 08

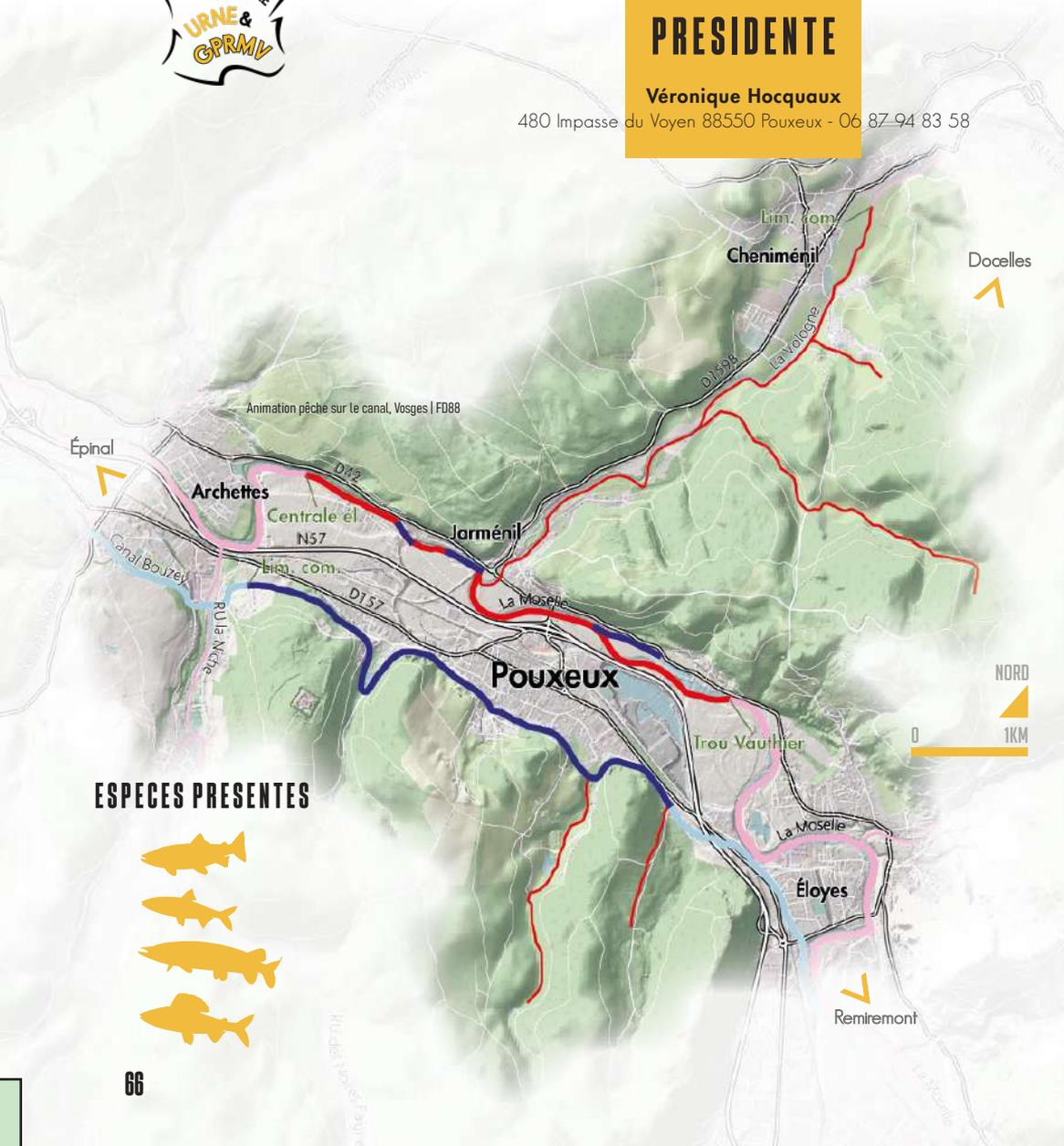
Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

PRESIDENTE

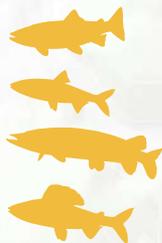
Véronique Hocquaux

480 Impasse du Voyer 88550 Pouxoux - 06 87 94 83 58

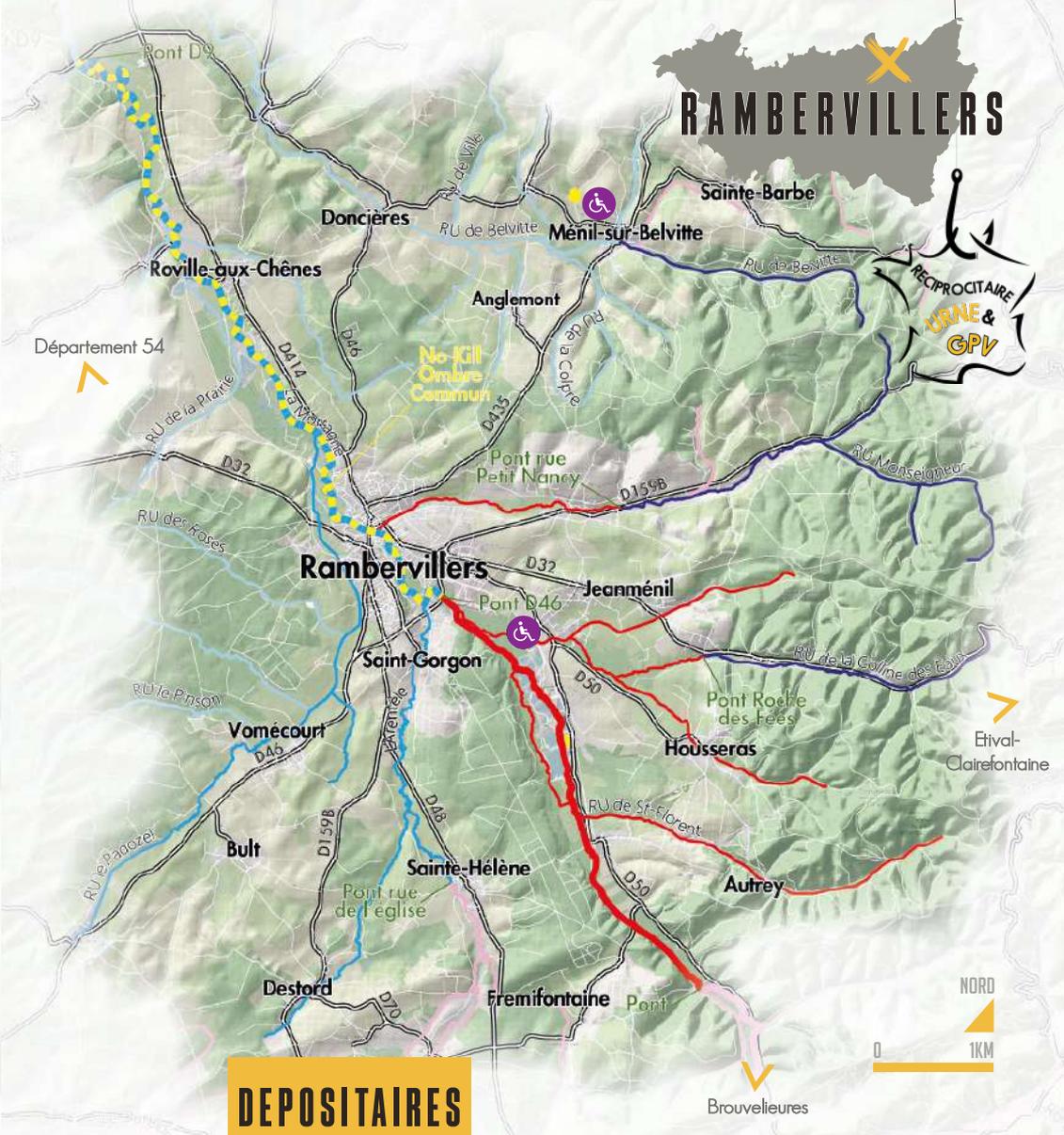


Animation pêche sur le canal, Vosges | F088

ESPECES PRESENTES



RAMBERVILLERS



DEPOSITAIRES

Le Petit Ménéil

6 Route de Rambervillers 88700 Ménil-sur-Belvitte - 03 29 65 15 02

Maison de la Presse

41 Rue Carnot 88700 Rambervillers - 03 29 65 09 54

Décathlon Épinal

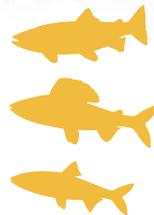
Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

PRESIDENT

François Frachet

3 Route de Rambervillers 88700 Ménil-sur-Belvitte - 03 29 65 22 98

ESPECES PRESENTES





DEPOSITAIRE

Actu PC

44 Rue d'Alsace 88160 Ramonchamp - 03 29 23 88 25

PRESIDENT

G rard Jacquel

12 Rue des Tilleuls 88160 Ramonchamp - 06 01 05 28 18



Truite Fario de la Moselle, Vosges | FD88

Rupt-sur-Moselle



RUE de Marbais

Ports

Le M nil



Ramonchamp

90 m. en aval du pont du centre ville

70 m. en amont du pont du centre ville

Lim. com.

Le Thillot

ESPECE PRESENTE



NORD



0

1KM

RAON-L'ÉTAPE



ESPECES PRESENTES



Animation pêche, Vosges | FD88

DEPOSITAIRES

Bar Pêche Esox

Place de la Libération 88110 Raon-L'Étape - 03 29 41 61 33

Brico Leclerc

40 Bis Avenue du 21^{ème} BCP 88110 Raon-L'Étape - 03 29 51 89 56

Office de Tourisme

Quai de la Victoire 88110 Raon-L'Étape - 03 29 41 28 65

PRESIDENT

Kamal Sandadi

20 Bis Rue de Jognaux 54120 Lachapelle - 06 21 72 41 58





REHAUPAL



DEPOSITAIRE

Philippe Jacquemin

26 Route de Laveline du Houx 88640 Rehaupal -
03 29 66 38 64

PRESIDENT

Valery Pierrel

1 Le Vivier 88640 Rehaupal - 06 70 20 34 20
Réglementation spécifique, merci de contacter le président ou
le dépositaire

ESPECE PRESENTE



**Réglementation spécifique,
s'adresser au président de
l'AAPPMA**



Docelles-Tendon

lim. com.

RU Le barba

D30

Rehaupal

RU des Spaxes

Granges-Aumontzey

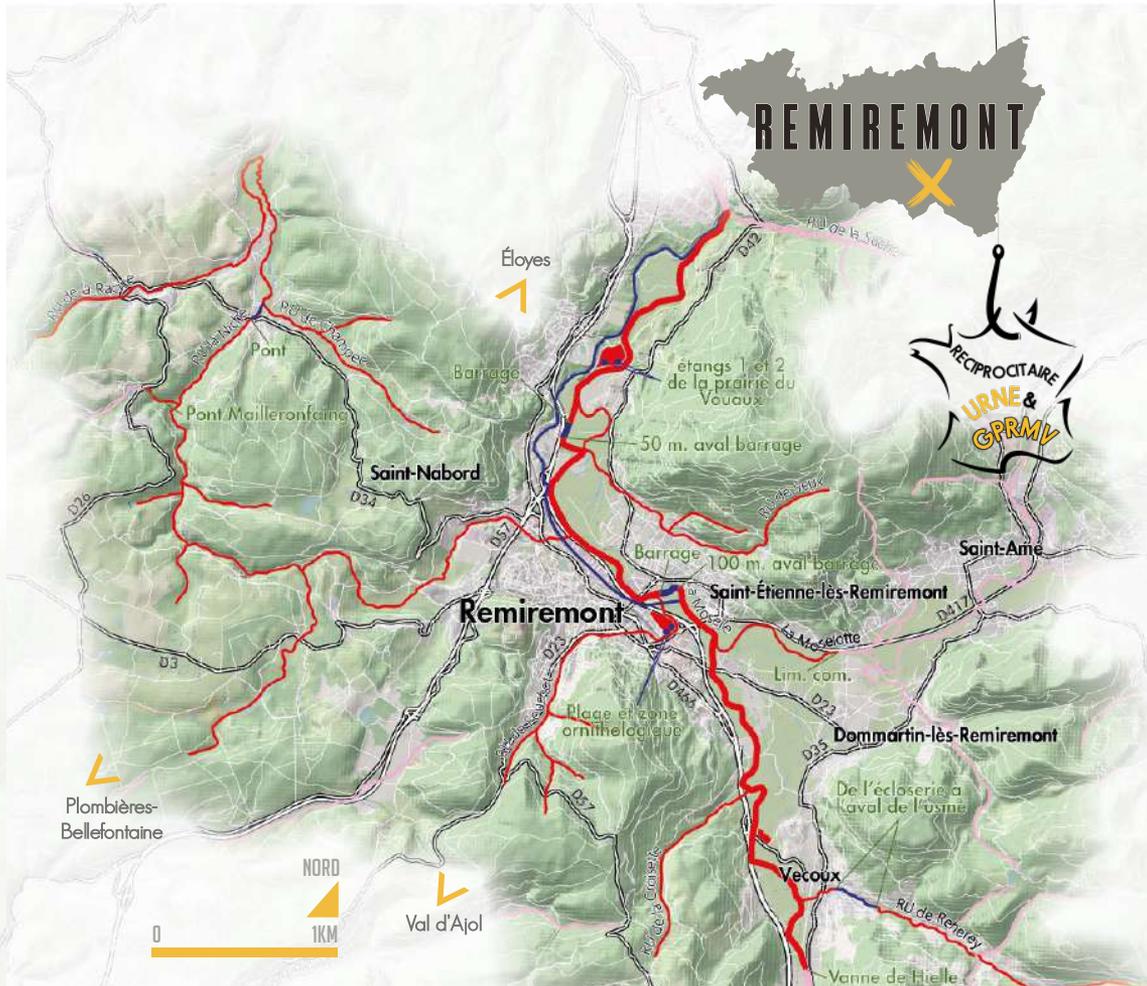
NORD

0

1KM

Gérardmer

REMIREMONT



DEPOSITAIRES

Office du Tourisme

4 Place de l'Abbaye 88200 Remiremont - 03 29 62 23 70

Cora

26 Route de Bussang 88200 Remiremont - 03 29 23 38 14

Tabac Le Capucin

87 Rue Charles de Gaulle 88200 Remiremont - 03 29 62 07 50

Restaurant du Centre

19 Rue du Cuchot 88200 Dommartin-lès-Remiremont - 03 29 62 51 39

Le Marigny

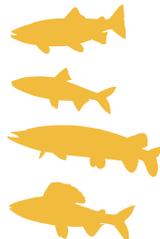
2 Place du Maréchal de Lattre 88200 Remiremont - 03 29 25 76 99

PRESIDENT

Alain Mangel

14 Rue du Puits de Roche 88200 Saint-Etienne-lès-Remiremont -
03 29 23 04 98

ESPECES PRESENTES



RUPT-SUR-MOSELLE

DEPOSITAIRES

Point Vert

5 Rue Jean Desbordes 88360 Rupt-sur-Moselle -
03 29 24 57 55

Camping de Maxonchamp

3 Rue du Camping 88360 Rupt-sur-Moselle - 03 29 24 30 65

PRESIDENT

Etienne Colle

21 Rue Pavé 88360 Rupt-sur-Moselle - 03 29 24 39 80



ESPECES PRESENTES



SAINT-AMÉ



ESPECES PRESENTES



DEPOSITAIRES

La Croisée des Saveurs

13A Route du Pont de Cleurie 88120 Le Syndicat - 06 74 77 73 16

Daniel Jacquot

2 Rue des Chalets 88120 Saint-Amé - 03 29 61 26 14

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal -
03 29 81 18 70

PRESIDENT

Daniel Jacquot

2 Rue des Chalets 88120 Saint-Amé - 07 85 39 66 54



SAINT-DIE- SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE



ESPECES PRESENTES



DEPOSITAIRES

Office du Tourisme

2 Place Jules Ferry 88100 Saint-Dié-des-Vosges -
03 29 42 22 22

Décathlon

ZAC D'Hellieule II 88100 Saint-Dié-des-Vosges - 03 29 42 12 40

Michel Dorner

3 Rue René Cassin 88100 Saint-Dié-des-Vosges - 06 08 72 08 68

PRESIDENT

Michel Dorner

3 Rue René Cassin 88100 Saint-Dié-des-Vosges - 06 08 72 08 68



Étangs du Villé à Saint-Dié-des-Vosges, Vosges | F088



SAINT-MAURICE SUR-MOSELLE

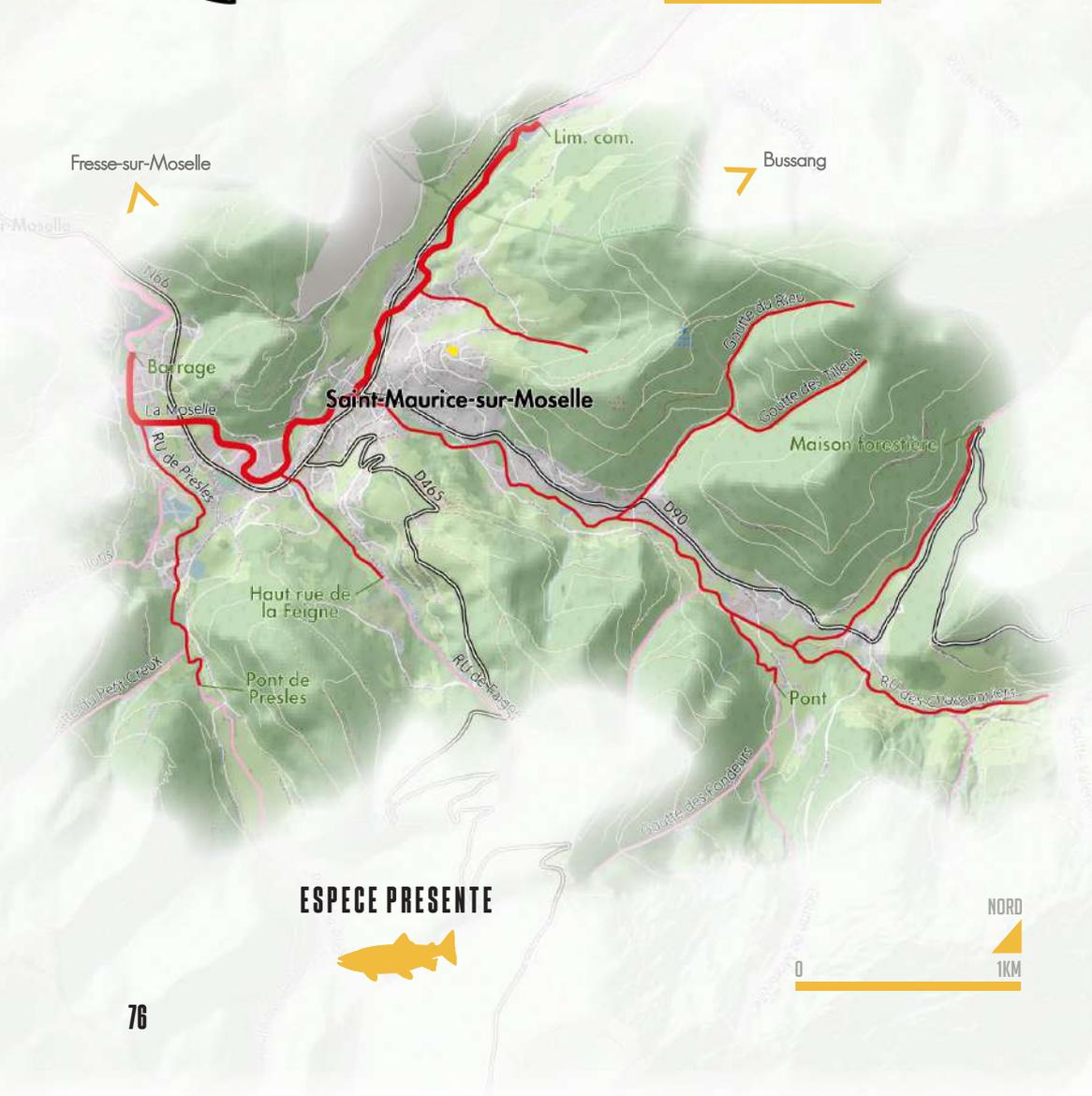


DEPOSITAIRE

Office de tourisme
28 bis Rue de Lorraine 88560
Saint-Maurice-sur-Moselle - 03 56 11 00 90

PRESIDENT

Gérôme Frechin
22 Bis Rue du Premier Morvan 88560
Saint-Maurice-sur-Moselle - 06 08 69 56 50



ESPECE PRESENTE



SAINT-OUEN LES-PAREY

ESPECES PRESENTES



Pêche en famille dans les Vosges | Xavier Henry



DEPOSITAIRE
Armurerie Beau Repaire
 51 Chemin Cocotte
 88140 Bulgneville - 06 31 56 01 27

PRESIDENT
Reynald Gueniot
 3 Rue Alexandre Chapier 88320
 Martigny-lès-Bains - 03 29 08 25 87

Martigny-
les-Bains



Truite fario, Vosges | abonné Facebook



SENONES



DEPOSITAIRES

Office de Tourisme

Place Dom Calmet 88210 Senones - 03 29 57 91 03

Bar Le Relax

62 Rue de la République 88210 Senones - 03 29 57 60 07

Tabac Presse Zernouh

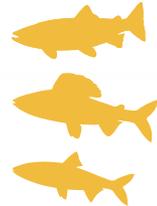
5 Rue Constant Verlot 88210 Senones - 03 29 57 91 03

PRESIDENT

André Christ

3 Bis Rue du Senneçon 88210 Senones - 07 49 44 08 67

ESPECES PRESENTES





LE THILLOT



DEPOSITAIRE

Garage Renault Du Centre

20 Avenue de Verdun 88160 Le Thillot - 03 29 25 00 89

PRESIDENT

Mathieu Gringer

4 Rue des Meix 88160 Le Thillot - 06 76 18 69 16



Héron Cendré, Vosges | Paul Cardot



ESPECE PRESENTE

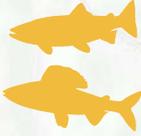




LE THOLY

RECIPROCTAIRE
GAP

ESPECES PRESENTES



Rehaupal

Le Tholy

Gérardmer

La Forge

Cleurie

Saint-Amé

NORD

0 1KM

DEPOSITAIRES

Hervé Thomas

18 Bis Route de Cleurie 88530 La Forge - 03 29 24 47 73

Office de tourisme

11 Place Caritey 88120 Cleurie - 03 29 61 11 04

PRESIDENT

Hervé Thomas

18 Bis Route de Cleurie 88530 La Forge - 06 87 23 88 28

LES THONS



DEPOSITAIRES

Isabelle Dumont

107 Rue de l'Eglise 88410 Godoncourt - 09 62 14 66 25

Evelyne Fourcaux

56 Rue du Moulin 88320 Tignécourt - 09 87 88 22 82

Marie Thérèse Marchal

12 Rue du Charmont 88410 Lironcourt - 03 29 09 34 96

Décathlon Épinal

12 Rue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

PRESIDENT

Serge Dumont

107 Rue de l'Eglise 88410
Godoncourt - 09 62 14 66 25

Blevaincourt



Martigny-les-Bains



NORD



Mont-lès-Lamarche

Saint-Julien

Fouchécourt

Godoncourt

Les Thons

ESPECES PRESENTES



Ainvelle

Fignévelles

Senaide

Lironcourt

Bousseraucourt

Châtillon-sur-Saône

Fresnes-sur-Apance

Barrage

Moulin du Progot

Lim. dép.

Département 70

UZEMAIN-URIMÉNIL



ESPECES PRESENTES



DEPOSITAIRES

Mairie

1 Place Maurice Bihr 88220 Uriménil - 03 29 30 81 56

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

PRESIDENT

Martial Daubié

37 Rue Haute 88220 Uzemain - 07 77 20 37 87

NORD

0 1KM



VAGNEY



DEPOSITAIRES

Maison de la Presse

3 Rue Albert Jacquemin 88120 Vagney - 03 29 24 70 22

Boulangerie Perrin SNC

1 Rue D'Alsace 88120 Vagney - 03 29 24 72 96

PRESIDENT

Daniel Bontemps

2 Route du Haut du Tôt 88120
Vagney - 06 09 68 54 83

Saint-Amé

Le Syndicat

lim. com.

Vagney

Saut du Bouchoi

Gerbamont

Courte de Gasses

RU de Pennecieres

RU de Solem

Pont D43

RU de Basse-sur-le-Rupt

RU de Basse-sur-le-Rupt

Basse-sur-le-Rupt

No Kill Mouche

Thiéfosse

Lieu dit «le vieux pont»
600 m. à l'aval

Pont route
de la gare

Lim. com.

ESPECES PRESENTES





Animation au bord d'un étangs, Celles-sur-Plaine | FD88



DEPOSITAIRES

Intermarché

22 Rue des Meiges 88340 Le Val-d'Ajol - 03 29 66 55 55

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

Maison de la Randonnée

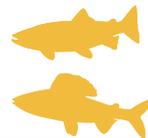
58 Grande Rue 88340 Le Val-d'Ajol - 03 29 30 61 55

PRESIDENT

Philippe Biette

42 Hamanxards 88340 Le Val-d'Ajol - 07 68 30 46 96

ESPECES PRESENTES





VENTRON



DEPOSITAIRES

Tabac Presse Andreoli

3 Place de la Mairie 88310 Ventron - 03 29 24 23 03

Chalet de pêche étang des Chauproyes

Chemin des Petits Prés 88310 Ventron -

07 61 47 70 81

PRESIDENT

Michel Saint Vanne

12 Chemin des Chauproyes 88310 Ventron - 07 61 47 70 81



Passerelle
No Kill
Mouche

NORD

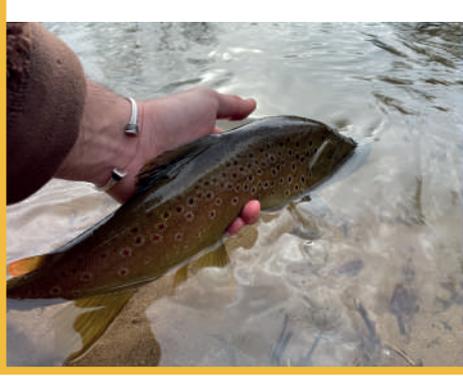


0

1KM

ESPECE PRESENTE





Truite fario | Nicolas Meynard



Nomexy 



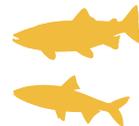
DEPOSITAIRES

La Poste
2 Route de Padoux 88600 Girecourt-sur-Durbion
Décathlon Epinal
Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

PRESIDENT

Daniel Michel
262 Route Nationale 88600 Gugnécourt - 03 29 31 22 85

ESPECES PRESENTES





VINCEY



DEPOSITAIRES

Session Pêche

Z.A. du Patis des Saules 88450 Vincey - 07 67 01 19 94

Décathlon Epinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

PRESIDENT

Georges Marchal

9 bis Chemin des Pêcheurs 88450 Vincey -
03 29 67 39 58

Charmes

Ecluse

Canal des Vosges

Tring de Moutennes

La Moselle

Portieux

Pont

Vincey

Mirecourt

ESPECES PRESENTES



Animation pêche, canal des Vosges | F088



88

Barrage de Fouys

Nomexy

NORD

0

1KM

XERTIGNY

Épinal



Remiremont



Xertigny

Les Voivres

Plombières-
Bellefontaine



Bains-les-
Bains



NORD



0

1KM

DEPOSITAIRES

Le Point Vert

17 Rue de la Vallée de l'Aître 88220 Xertigny - 03 29 30 31 64

Auréli Bar

11 Grande Rue 88270 Charmois-L'Orgueilleux - 03 29 30 96 44

Office de Tourisme

3 Avenue André Demazure 88240 Bains-les-Bains - 03 29 36 31 75

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

PRESIDENT

Laurent Mauffrey

13 Grande Rue du Roulier 88220 Xertigny - 06 80 05 27 91

ESPECES PRESENTES



Intégrer une AAPPMA

En achetant votre carte de pêche, vous adhérez à une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Cette adhésion vous donne accès et le droit de pêcher sur ses lots de pêche.

Adhérer à l'AAPPMA de votre choix, vous permet également :

> d'agir indirectement par votre participation financière, grâce à l'achat de votre carte de pêche, à l'amélioration des milieux aquatiques (travaux de restauration et d'entretien) et au développement du loisir pêche (aménagements, repeuplements piscicoles...) sur le secteur de l'AAPPMA ;

> d'agir activement en vous rapprochant de l'AAPPMA. Des missions essentielles sont menées par celle-ci notamment la protection et la gestion des milieux aquatiques ; la promotion et le développement de la pêche de loisir associative ; l'éducation à l'environnement. Ces missions impliquent de nombreuses actions qui sont menées tout au long de l'année par des bénévoles passionnés qui s'investissent au sein de l'AAPPMA.

Toute personne ayant une carte de pêche d'une AAPPMA de France peut pêcher sur l'ensemble du domaine public fluvial du territoire national à 1 ligne munie de 2 hameçons (ou 3 mouches artificielles), du bord et à partir d'une embarcation. Le site internet generationpeche.fr vous donne le détail sur l'étendue du Domaine Public Fluvial dans chaque département.



Certaines AAPPMA des Vosges ont choisi de développer la pêche en créant des groupements réciprocitaires. L'adhésion à l'une des AAPPMA d'un de ces groupements offre la possibilité de pêcher sur des lots de pêche détenus par l'ensemble des associations membres.

LA RÉCIPROCITÉ « LE THILLOT/ FRESSE SUR MOSELLE (TF) » regroupe les parcours de pêche des AAPPMA de Le Thillot et de Fresse sur Moselle. Principale rivière concernée : La Haute Moselle.

LE GROUPEMENT DES PÊCHEURS VOSGIENS (GPV) est composé des AAPPMA de Bains-les-Bains, Blevaincourt, Bruyères, Charmes, Corcieux, Darney, Dompierre, Epinal, Fontenoy, Gerbépail, Harsault, Houécourt, Laveline-devant-Bruyères, Mirecourt/Begnécourt, Monthureux-sur-Saône, Neufchâteau, Nomexy/Portieux, Plombières/Bellefontaine, Rambervillers, Saint-Ouen-Les-Parey, Les Thons, Uzemain-Uriménil, Val d'Ajol, Viménil, Vincey et Xertigny. Principales rivières concernées : Semouse, Augronne, Combeauté, Côney, Moselle aval d'Epinal, Avière, Durbion, Madon, Saône, Vair, Vraine, Meuse, Mouzon, Mortagne et Vologne.

LE GROUPEMENT DE GESTION PISCICOLE RÉCIPROCAIRE DU MASSIF VOSGIEN OU (GPRMV) regroupe les parcours de pêche des AAPPMA d'Arches/Archettes/Hadol, La Baffe, Pouxoux, Remiremont et Saint-Amé. Principales rivières concernées : Haute Moselle, Moselotte, ruisseau d'Argent, Nauves, Niche, Cleurie et Vologne.

L'ENTENTE HALIEUTIQUE DES TROIS VALLÉES VOSGIENNES OU (EH3VV) réunit les AAPPMA de Celles sur Plaine, Etival-Clairefontaine, Raon-L'Étape, Senones, Saint-Dié/Saint-Michel-sur-Meurthe. Principales rivières concernées : Plaine, Valdange, Meurthe, Taintroué, Coinches, Robache, Rabodeau et Fave.

LE GROUPEMENT D'ACTIONS PISCICOLES OU (GAP) regroupe les AAPPMA de la Bresse, Cornimont, Docelles/Tendon/Deycimont, Gérardmer, Le Ménil, Saulxures-sur-Moselotte, Le Tholy, Vagney et Ventron. Principales rivières concernées : ruisseau du Ménil, Ventron, Vologne, Barba, Cleurie, Chajoux, Jamagne et Moselotte.

UNION RÉCIPROCAIRE DU NORD-EST OU (URNE) est une réciprocity interdépartementale volontaire et payante. L'acquisition de la carte de pêche interfédérale URNE permet de pêcher sur l'ensemble des parcours de pêche des AAPPMA vosgiennes du GPV, du GPRMV, de l'EH3VV, des AAPPMA de Fresse-sur-Moselle, Le Thillot, Bussang et Saint-Maurice-sur-Moselle ainsi que sur les parcours URNE mis à disposition des départements 02, 08, 10, 25, 51, 52, 54, 55, 57, 59, 60, 62, 67, 68, 76 et 80 et sur les parcours des AAPPMA membres de l'EHGO et du CHI.

Les hébergements



Chalet La Prague | Bussang



Les Woodies | Xertigny



La Manufacture Royale | Bains-Les-Bains

Le Wagon
10, rue du Paquis, 88320 Robecourt -
03 29 09 21 94

Gîte Les Gréheilles
1 chemin de l'Infays, 88530 Le Tholy -
Base De Loisirs Du Lac De La Moselotte
336 Route des Amias, 88290
Saulxures-sur-Moselotte -
03 29 24 56 56

Gîte des Rochottes
127 chemin des Rochottes, 88400 Gerardmer -
03 29 24 56 56
Les Mitreuches
986 Rue des Mitreuches, 88200
Dommartin-lès-Remiremont -
03 29 23 34 27

Au Pied des Chaumes
6 Route de Frère Joseph, 88310 Ventron -
03 29 24 46 03

Gîte Mangel
3, chemin du captage de l'école,
88310 Cornimont
Gîte Le Paradis

1977 Route de Mailleuronfaing,
88200 Saint-Nabord -
03 29 23 98 44

Le Domaine du Châtelet
16 Route du Châtelet, 88360 Ferdrupt -
06 07 12 24 86

Gîte Mentrel
5 Place de la Mairie,
88600 Champ-le-Duc -
03 29 50 58 28

Bleu&savage
6 Rue du Pont, 88630 Frebécourt -
03 29 94 25 03

Gîte de la Verrière
14 Rue des Arts, 88330 Portieux -
06 82 00 58 25

Gîte du Pilan
1 Rue du Pilan, 88330 Portieux -
03 29 67 35 76

Manufacture royale de
Bains-les-Bains
2 La Manufacture,
88240 Bains-les-Bains -
03 29 31 32 87

La Maison des Champs
35 Rue des Mousses,
88340 Le Val-d'Ajol -
06 76 05 63 40

pêche

1773 La Tanière
1 Rue de Morteville, 88560
Saint-Maurice-sur-Moselle -
06 30 43 13 53
Villa Cristal de Roche
Fbg de Ramberchamp, 88400
Gérardmer +32 479 23 95 14
Domaine La Chaumière
2404 Route du Lac, 8400
Xonrupt-Longemer France -
03 29 63 13 30
Villa Les Fougères
17 Rue Charles de Gaulle, 88640
Granges-sur-Vologne -
03 29 51 47 60
La bienvenue au pays de Jeanne
30 Rue de L'Eglise,
88630 Soulosse-sous-Saint-Élophé -
03 29 63 13 30
Gîte La Fouine
189 Route Des Bains,
88370 Plombières-les-Bains
Camping Club lac de Bouzey
19 Rue du Lac, 88390 Sanchev -
03 29 82 49 41
Gîte Calot
Rue Haut de Gerbier, 88330
Châtel-sur-Moselle -
03 29 67 13 33
Camping Les Pinasses
215 Route de Bruyères, 88600
La-Chapelle-devant-Bruyères -
03 29 58 51 10
Gîte La Hutte
15 Route de la Hutte,
88540 Bussang -
09 74 56 19 85
Gîte Bovalo
19ème BCP, 88540 Bussang -
09 53 88 48 63
Chalet Lienard
10 Route des Champs Colnot,
88540 Bussang -
06 70 36 96 83
Chalet La Prague
4 Route de Chamaka,
88540 Bussang -
03 29 61 58 65

LOCALISATION
PAGE 48



Les Woodies | Xertigny



1773 La Tanière | Saint-Maurice-sur-Moselle



La Manufacture Royale | Bains-Les-Bains





Opération Saumon Moselle

La Fédération en partenariat avec l'association Rhin-Meuse-Migrateurs effectue depuis 2009 sur la Moselle et la Moselotte des essais d'introduction de tacons pour évaluer la fonctionnalité des anciennes zones naturelles de reproduction du saumon atlantique, espèce présente sur le bassin jusqu'au début du XXème siècle.

TRUITE

VS

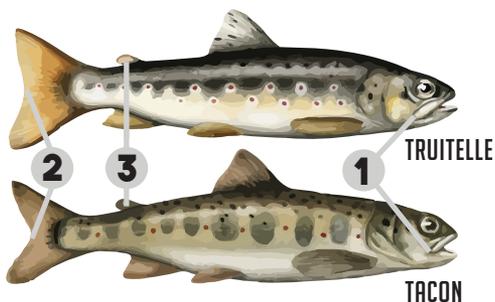
TACON



La bouche (1) : est plus petite chez le tacon : l'extrémité de la mâchoire ne dépasse pas le milieu de l'oeil alors qu'elle atteint l'arrière de l'oeil chez la truitelle.

La nageoire caudale (2) : est très échancrée chez le tacon, peu chez la truitelle.

La nageoire adipeuse (3) : de bleuâtre à grise chez le tacon, possède une bordure rouge orangée visible chez la truitelle.





pêche autorisée
du 27 juillet au
5 août 2024

ÉCREVISSE À PATTES GRÊLES
Astacus leptodactylus



pêche interdite
ÉCREVISSE DES TORRENTS
Austropotamobius torrentium



pêche interdite
ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES
Austropotamobius pallipes

Les écrevisses de Lorraine

Les écrevisses autochtones sont des espèces indicatrices du bon état écologique des milieux aquatiques. Leur disparition est principalement liée à la dégradation physique des milieux, à la pollution et à la prolifération des écrevisses exotiques, porteuses saines de la « peste des écrevisses ». Historiquement peuplés de nombreuses populations d'écrevisses autochtones, les rivières et plans d'eau sont désormais colonisés massivement par les écrevisses exotiques. L'arrêt des introductions et des déplacements des espèces exotiques représente un enjeu majeur pour la survie des espèces natives.



pêche interdite
ÉCREVISSE À PATTES ROUGES
Astacus astacus



ÉCREVISSE DE LOUISIANE
Procambarus clarkii

transport vivant, maintien en captivité et introduction dans toutes les eaux sont interdits



ÉCREVISSE DE CALIFORNIE
Pacifastacus leniusculus



ÉCREVISSE AMÉRICAINE
Faxonius limosus

le conseil

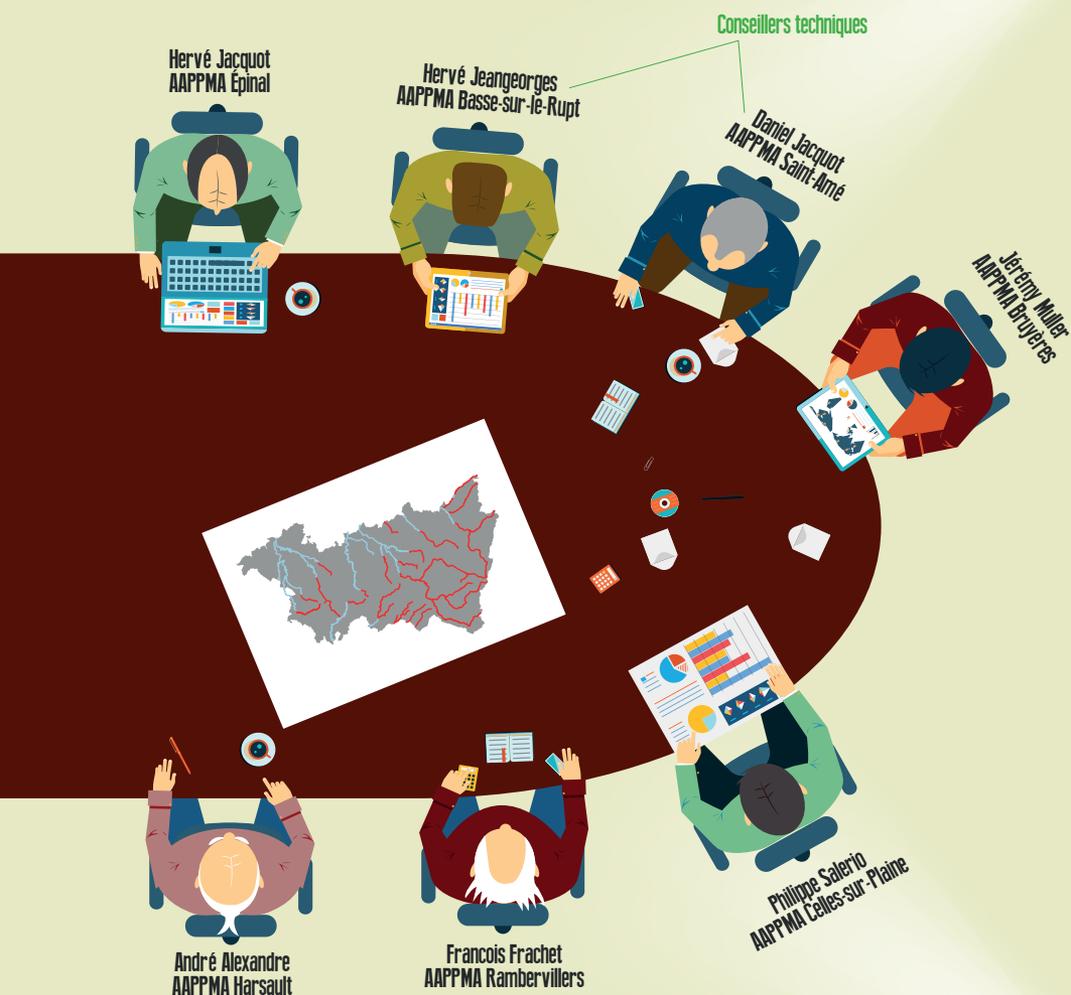
Le Conseil d'administration définit la politique et les axes de développement de la Fédération sur le plan du loisir pêche, la préservation des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles départementales en collaboration avec les AAPPMA.



Au terme d'un mandat prolongé d'une année, de nouvelles élections ont été organisées au sein de toutes les AAPPMA fin 2021. Les nouveaux présidents et délégués des AAPPMA des Vosges se sont, par la suite, réunis à la salle polyvalente de Nomexy le 26 Mars 2022 en présence de la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour s'exprimer et élire le nouveau conseil d'administration de la Fédération.

d'administration

Cette nouvelle équipe a pris officiellement ses fonctions le 1er avril 2022.



- 14 MEMBRES**
- 2 CONSEILLERS TECHNIQUES**
- 4 RÉUNIONS ANNUELLES**
- 6 COMMISSIONS** (ADMINISTRATION ET FINANCE, GESTION, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE FÉDÉRAL, DÉVELOPPEMENT LOISIR PECHE ET COMMUNICATION)

l'équipe des salariés

SERVICE DÉVELOPPEMENT



Responsable de développement
Pôle communication | **Maxime Lubian**



Organisation des animations axées sur l'éducation à l'environnement et la découverte des milieux aquatiques. Encadrement et coordination des Ateliers Pêche Nature.

Conduite des opérations de garderie et des pêches d'inventaire. Entretien du patrimoine fédéral (étangs de pêche et de production). Gestion du matériel.



Chargé de développement
Pôle garderie



Conception et application de la communication générale fédérale.



Mise en application de la politique et de la stratégie globale de développement définies par le Conseil d'Administration fédéral.

Gestion administrative, technique et financière de la structure.

Management des équipes de travail à travers la définition d'objectifs à atteindre et de tâches à réaliser. Suivi et gestion des conventions de partenariat. Représentation extérieure de la structure ou du Président.

DIRECTION

SERVICE ADMINISTRATIF & COMPTABILITÉ

Responsable du secrétariat, de la comptabilité et de l'accueil. Gestion administrative et financière de la Fédération avec la direction.



Katia Guillet | responsable administrative et financière



Clara Privas | Responsable technique



Justine Wetzel | Responsable technique

Conduite de missions techniques (travaux de restauration des milieux aquatiques, inventaires, études et expertises).

Mise en oeuvre de la politique départementale de gestion des milieux aquatiques et des ressources piscicoles.



Anicet Hurriot | Responsable technique

Appui technique auprès des associations de pêche agréées du département (gestion, travaux, halieutisme).

SERVICE TECHNIQUE

SAUVONS NOS RIVIERES

ACTE 3 : CONNAITRE ET AGIR

Des cours d'eau
sous étroite surveillance



EP.3



woodies-gites.com | 06 81 97 13 81

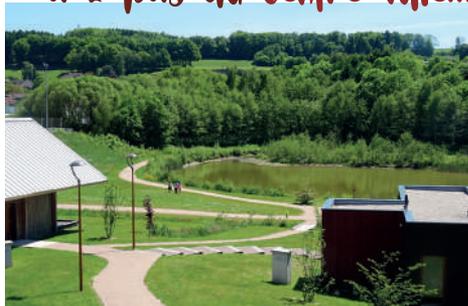
WOODIES

des gîtes à vivre
A XERTIGNY

Au calme...



à 2 pas du centre-ville...



au bord de l'eau





L'Armurerie

Beau Repaire

Pêche • Chasse • Sports & Loisirs

Chasse •

Armes neuves et d'occasion

*Réparation, montage,
optique, tous accessoires...*

Alimentation canine, •

+ 300m2 de magasin •

• Pêche

• Coutellerie

• Outdoor

• Autodéfense

• Paintball et Airsoft

A Bulgnéville

0 899 792 490

51, chemin de la Cocotte (proximité du rond-point de l'autoroute)

www.armurerie-beaurepaire.com

**Ouvert du Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
le Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h**

88390 Uxegney 03 29 38 95 61

Rue de Chavelot, Lieu-dit 'Bois l'Abbe'



www-tisserantromaric.fr

Aménagement de votre jardin
Vente de végétaux, matériaux et décorations

PAYSAGE & PEPINIERE

plus que PRO



DÉTENTE

VTT

RANDONNÉE

PÊCHE

Au Bord du Lac de Longemer

100% NATURE

100% CAMPING

Ouvert de fin Avril à fin Septembre



2552 Route du Lac 88400 XONRUPT-LONGEMER

Tél : +33 (0)329 633 401

www.camping-jonquilles.com



ARMURERIE COMPAS

Pêche
Coutellerie
Chasse

Ouvert du Mardi au Samedi
de 9h à 12h / 14h30 à 19h

03 29 82 40 03

Rue Claude-Gellée

88000 ÉPINAL



A VAGNEY

CAMPING DU METTEY

CHEMIN DU CAMPING
03 29 23 19 45

CAMPINGDUMETTEY.COM

CAMPINGDUMETTEY@GMAIL.COM



CONFISERIE DES HAUTES VOSGES

— PLAINFAING —



*Fabrication artisanale des célèbres
Bonbons des Vosges CDHV®*



**Visites et dégustations gratuites, guidées et commentées
toute l'année du lundi au samedi**

Pas de visite les dimanches et jours fériés

Magasin ouvert toute l'année en continu

du lundi au samedi de 9h à 18h30
les dimanches et jours fériés de 10h à 18h



03 29 50 44 56

www.cdhv.fr

Retrouvez-nous sur :    

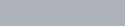
MAGASIN DE VENTE D'ARTICLES DE PÊCHE

Z.A. du Patis des Saules
88450 VINCEY
07 67 01 19 94

Du Mardi au samedi :
De 09h à 12h00 et de 14h00 à 18h30



Légende cartes des AAPPMA

	Cours d'eau de 1ère catégorie. Lot AAPPMA
	Cours d'eau de 1ère catégorie. Hors lot AAPPMA
	Cours d'eau de 2ème catégorie. Lot AAPPMA
	Cours d'eau de 2ème catégorie. Hors lot AAPPMA
	Réserves AAPPMA. Pêche interdite
	Parcours No-Kill
	Parcours Carpe de nuit
	AAPPMA limitrophes
	Routes principales
	Routes secondaires
	Plans d'eau de l'AAPPMA. Réglementation spécifique
	Plans d'eau de l'AAPPMA. Autorisation de pêche 1ère catégorie
	Plans d'eau de l'AAPPMA. Autorisation de pêche 2ème catégorie
	Plans d'eau hors lot AAPPMA
	Carnassiers
	Cyprinidés
	Ombre Commun
	Truite Fario
	Postes de pêche aménagés pour personne à mobilité réduite
RU	Ruisseaux
	Parcours labélisés



CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT.

Vous êtes près d'un barrage ou d'une usine hydroélectrique. À cet endroit, le niveau et la vitesse de l'eau peuvent augmenter brusquement. Soyez vigilants, respectez la signalisation.

Devenons l'énergie qui change tout.



**ATTENTION RISQUE
DE MONTÉE DES EAUX**

CAPERLAN
2024

PÊCHE DES CARNASSIERS
PÊCHE EN MER
PÊCHE DE LA CARPE
PÊCHE AU COUP

CAPERLAN

**DÉCOUVREZ TOUTES
NOS NOUVEAUTÉS**



SCANNEZ CE QR CODE
À L'AIDE DE L'APPAREIL PHOTO
DE VOTRE TÉLÉPHONE

DECATHLON | CAPERLAN

JE VOIS LA VIE EN VOSGES

Ne pas fumer sur la voie publique

Au bord de la Mortagne Vosges | F088